

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2022-2023

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Sécurité publique,
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir
une version adaptée ou pour communiquer avec nous, visitez [Québec.ca](https://quebec.ca).

Direction des communications
du ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275
Site Web : [Québec.ca](https://quebec.ca)

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-95471-2 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-95472-9 (version électronique)

ISSN : 1706-9572 (version imprimée)
ISSN : 1710-9108 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour la période qui s'étend du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Ce rapport fait état des résultats obtenus au regard des objectifs liés au plan stratégique et à la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens de l'organisation, en plus de répondre aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01) ainsi qu'aux autres obligations législatives et gouvernementales en vigueur.

J'espère le tout à votre convenance et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de l'Estrie,

Original signé

François Bonnardel

Québec, septembre 2023

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur François Bonnardel

Ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de l'Estrie
Tour du Saint-Laurent, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

L'année 2022-2023 a été marquée par de nombreuses réalisations dans l'ensemble de nos domaines d'affaires. Tout d'abord, le ministère a poursuivi ses travaux de mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif sur la réalité policière par la présentation du projet de loi n° 14, *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*. Ce premier jalon important de la réforme policière a ainsi été présenté à l'Assemblée nationale en mars dernier. Le ministère a également procédé à l'implantation du bracelet antirapprochement comme outil additionnel pour protéger les personnes victimes de violence conjugale et de violence sexuelle. Ainsi, le Québec est devenu la première province canadienne à utiliser un bracelet de surveillance électronique de type antirapprochement pour protéger ces personnes. De plus, dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, le ministère a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs et a déjà pu constater plusieurs retombées significatives. D'autres projets novateurs ont également fait leur marque, soit la création d'une équipe d'agents d'intégration sociale, pour accompagner la clientèle carcérale la plus vulnérable et faciliter sa réintégration dans la communauté, ainsi que la création du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière, qui a notamment permis de créer des patrouilles mixtes composées d'intervenants en services sociaux et de policiers.

Par ailleurs, le ministère a assuré une coordination remarquable des opérations de sécurité civile lors de sinistres majeurs, notamment lors des épisodes de mouvements de sol au Saguenay-Lac-Saint-Jean et du passage de la tempête post-tropicale Fiona sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. De plus, le Programme général d'assistance financière a été entièrement revu pour en faciliter la compréhension et apporter une bonification majeure de l'aide financière accordée aux sinistrés pour qu'elle soit plus adaptée à la réalité de l'augmentation des coûts de la vie. Sur le front de la biologie judiciaire, de nouvelles méthodes scientifiques mises en place par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale permettent désormais de résoudre des enquêtes restées sans dénouement pendant des décennies. Enfin, le ministère a procédé au lancement d'un projet pilote de prise d'appels d'urgence au Nunavik visant à assurer un service en continu et de façon optimale,

et au lancement d'un programme de financement des centres d'appels d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence visant à soutenir ces centres dans la modernisation de leurs infrastructures et de leurs activités, et à ainsi permettre la mise en place du 9-1-1 de prochaine génération. Ces quelques exemples de réalisations mettent en lumière la volonté du ministère d'innover et d'améliorer constamment ses façons de faire dans l'objectif que chaque citoyen soit en sécurité.

L'année 2022-2023 aura également été marquée par le premier anniversaire de la Stratégie CENTAURE, ce véritable front commun du gouvernement du Québec et de ses partenaires pour s'attaquer à la violence armée, en particulier sur le territoire métropolitain. Le ministère a ainsi maintenu sa veille stratégique afin de répondre à l'évolution de la situation et aux inquiétudes qu'elle engendre dans la population.

Ce rapport rend compte des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2019-2023 et de ceux témoignant de la performance du ministère, notamment au regard des engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens. Il rend compte du fruit de l'engagement du personnel dans l'accomplissement de notre mission commune d'assurer la sécurité de la population québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le sous-ministre de la Sécurité publique,

Original signé

Marc Croteau

Québec, septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	III
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	V
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1. L'organisation en bref	8
1.2. Faits saillants	14
2. LES RÉSULTATS	25
2.1. Plan stratégique	26
2.2. Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	47
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	53
3.1. Utilisation des ressources humaines	54
3.2. Utilisation des ressources financières	58
3.3. Utilisation des ressources informationnelles	62
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	69
4.1. Gestion et contrôle des effectifs	70
4.2. Développement durable	73
4.3. Occupation et vitalité des territoires	75
4.4. Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	81
4.5. Accès à l'égalité en emploi	82
4.6. Allégement réglementaire et administratif	87
4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels	88
4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	89
4.9. Égalité entre les femmes et les hommes	91
4.10. Politique de financement des services publics	93
4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen	94
4.12. Cadre pour la prévention de sinistres et assistance financière aux sinistrés	95
4.13. Secrétariat à la Capitale-Nationale	98
5. INFORMATIONS CONNEXES	105
5.1. Liste des sigles	106
5.2. Organigramme du ministère de la Sécurité publique au 31 mars 2023	107

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère relèvent de la responsabilité du sous-ministre de la Sécurité publique ainsi que des membres du comité de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fidélité de l'information publiée, ainsi que sur la fiabilité des contrôles afférents.

À ma connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de la Sécurité publique :

- reprend fidèlement la mission, les mandats et les valeurs organisationnelles du ministère ;
- présente les orientations ministérielles, les objectifs stratégiques et leurs indicateurs de suivi ainsi que les cibles à atteindre tels qu'ils figurent au Plan stratégique 2019-2023 (mis à jour en juillet 2021) et les résultats atteints pour la période concernée ;
- permet un suivi satisfaisant des engagements du ministère communiqués dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

À ma connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion reflètent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Original signé

Marc Croteau

Sous-ministre

Original signé

Catherine Beaudry

Sous-ministre associée
au Sous-ministériat adjoint
des affaires policières

Original signé

Isabelle Mignault

Sous-ministre associée
au Sous-ministériat des
services à la gestion

Original signé

Katia Petit

Sous-ministre associée
au Sous-ministériat de la
sécurité civile et de la
sécurité incendie

Original signé

Line Fortin

Sous-ministre associée
au Sous-ministériat des
services correctionnels

Original signé

Louis Morneau

Sous-ministre associé
au Sous-ministériat des
affaires policières

Original signé

Youri Rousseau

Sous-ministre associé
chargé du Secrétariat
à la Capitale-Nationale

Original signé

Suzanne Marchand

Directrice générale principale
du Laboratoire de sciences
judiciaires et de médecine légale

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Marc Croteau

Sous-ministre

Ministère de la Sécurité publique

Tour du Saint-Laurent, 5^e étage

2525, boulevard Laurier

Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2023. Notre responsabilité consistait à évaluer le caractère plausible des résultats du ministère.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales guidant la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont principalement consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à demander des précisions et des éclaircissements sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications qui sont contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards, plausibles, cohérents et pertinents.

Le directeur général adjoint de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection,

Original signé

Maximilien Utzschneider

Québec, 7 août 2023

1. L'ORGANISATION

1.1. L'organisation en bref

Le ministère de la Sécurité publique est responsable d'assurer la sécurité sur le territoire du Québec en protégeant et en informant la population québécoise. Il intervient dans quatre principaux secteurs d'activité : les services correctionnels, les affaires policières, la sécurité civile et la sécurité incendie. Pour une grande partie de ses activités, il travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, permettant ainsi un partage de certaines responsabilités à l'égard de la sécurité de la population.

Notre mission

Faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire,
propice au développement social et économique dans la société
en intervenant, de concert avec nos partenaires, dans différents secteurs,
dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie,
les affaires policières et l'expertise judiciaire et médicolégale.

Notre vision

Une organisation vigilante et proactive, dont chaque membre
du personnel est engagé à préserver la sécurité collective.

Nos valeurs

Le ministère a retenu cinq valeurs qui l'anime et le guide dans ses actions, et dont l'acronyme FIERS est également porteur d'un sens bien particulier :

- la fiabilité ;
- l'intégrité ;
- l'engagement ;
- le respect ;
- la solidarité.

La structure administrative

En date du 31 mars 2023, le ministère est composé des unités administratives suivantes relevant directement du sous-ministre : le Bureau du sous-ministre, le Secrétariat général, la Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones, la Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection, la Direction de la performance et de l'amélioration continue et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale ; ainsi que quatre sous-ministériats :

- le Sous-ministériat des affaires policières ;
- le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie ;
- le Sous-ministériat des services correctionnels ;
- le Sous-ministériat des services à la gestion.

Les unités administratives relevant directement du sous-ministre

Bureau du sous-ministre

Le BSM assure la coordination et le suivi des priorités ministérielles, des dossiers d'actualité et de toutes autres demandes soumises par les autorités administratives et politiques, dans le respect des orientations définies par celles-ci et selon les échéanciers prévus. Il exerce une fonction de vigie et de conseil stratégique directement auprès du sous-ministre et lui assure un soutien et un accompagnement dans l'exercice de ses fonctions, notamment en veillant à orienter et à superviser les sous-ministériats et les unités relevant du sous-ministre dans la réalisation de leurs propres mandats et responsabilités. Le BSM assure également l'interface politico-administrative au ministère : il occupe donc un rôle de premier plan auprès du cabinet ministériel en assurant la coordination et la gestion de toute demande en lien avec les dossiers prioritaires et l'actualité, en veillant à favoriser la bonne circulation de l'information auprès des unités visées et la cohérence du positionnement ministériel. Il assume enfin la gestion des affaires courantes ministérielles et assure le suivi et la qualité de l'information permettant aux autorités de se positionner à l'égard des différents enjeux d'importance pour la mission du ministère.

Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable du traitement de l'ensemble de la correspondance ministérielle et sous-ministérielle, ainsi que de la gestion et de la conservation des documents officiels. Il assure l'interface entre les organismes centraux du gouvernement du Québec, les directions générales du ministère et les organismes relevant du ministre. Il effectue la gestion des dossiers nécessitant des décisions gouvernementales et voit au suivi des différentes demandes. À cette fin, il assure la liaison entre les greffes du Conseil du trésor et du Conseil des ministres. Il est également responsable du respect des processus et des échéanciers qui incombent à l'organisation. Il veille à la circulation efficace de toute information, décision ou procédure au sein du ministère. Il assure également la coordination d'exercices ministériels d'envergure tels que l'étude des crédits. Enfin, le Secrétariat général oriente et supervise les activités de la Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens et s'assure que celle-ci dispose de toute l'information et des outils requis pour exercer pleinement son rôle auprès des autorités ministérielles et des secteurs d'activité du ministère.

Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones

La DCMAA assure la coordination de divers dossiers horizontaux et à portée stratégique au ministère, dont les dossiers sociaux (violence conjugale, santé mentale, toxicomanie, itinérance, etc.), les relations intergouvernementales et internationales, ainsi que les relations avec les Premières Nations et les Inuits. Elle est également responsable de l'élaboration du Plan d'action de développement durable, du Plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires, du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, ainsi que du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs : *Briser le cycle de l'exploitation sexuelle*.

Direction de la performance et de l'amélioration continue

La raison d'être de la DPAC est de soutenir la performance organisationnelle du ministère en facilitant l'implantation de bonnes pratiques et de méthodes d'amélioration continue dans l'ensemble de l'organisation. Elle conseille les autorités et les gestionnaires en vue de les orienter vers les démarches à entreprendre afin d'atteindre les résultats visés, en cohérence avec les priorités organisationnelles. Cela se traduit en trois volets, soit l'amélioration continue, l'évaluation de programmes et la performance. Respectivement, ces trois volets ont pour mandats :

- de faire évoluer la culture du ministère en prônant une remise en question de ses façons de faire ;
- d'éclairer les autorités dans la prise de décisions relativement à l'amélioration, à la poursuite ou à la réorientation d'un programme, aux ressources à lui consacrer et aux modalités de sa mise en œuvre ;
- d'assumer le leadership ministériel en ce qui concerne la gestion par résultats et le suivi de la performance.

Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection

La DGAAIEI exerce une fonction indépendante et objective d'évaluation à l'égard des organisations qu'elle inspecte et des unités administratives qu'elle vérifie. Elle apporte également le soutien nécessaire en matière de reddition de comptes et de suivi de la performance du ministère dans ses différentes sphères d'activité. Finalement, par le biais d'enquêtes administratives, elle offre aux gestionnaires du ministère un éclairage objectif et indépendant sur des situations, des événements ou des modes de gestion présumés non conformes, susceptibles de compromettre la prestation et la qualité des services du ministère. Pour ses activités d'audit interne, la DGAAIEI relève fonctionnellement du comité d'audit interne du ministère.

Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

L'administration de la justice et l'exécution d'enquêtes policières et judiciaires nécessitent l'accès à des expertises objectives en sciences judiciaires et en médecine légale. Ce mandat est sous la responsabilité du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML). Le LSJML offre également de l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, des services-conseils et de la formation. Les membres de son personnel peuvent de plus agir comme témoins experts devant les tribunaux.

Ses principaux clients sont les organisations policières, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales ainsi que les coroners. Il travaille aussi en collaboration avec de nombreux partenaires gouvernementaux, municipaux et communautaires.

Direction des affaires juridiques

La DAJ relève du ministère de la Justice (MJQ) et a pour mandat principal de fournir au ministère un soutien juridique dans tous les domaines du droit qui régissent sa mission.

À cette fin, la DAJ fournit des services juridiques diversifiés en matière de conseil ainsi qu'en matière de législation et de réglementation. Ses services-conseils prennent notamment la forme d'avis juridiques, de rédaction et de vérification de contrats, d'ententes, de décrets et d'autres documents de nature juridique, d'assistance aux plaideurs pour les dossiers avec procédure judiciaire et de participation à des comités ou à des groupes de travail pour les aspects juridiques concernant le ministère. En matière de législation et de réglementation, ses services peuvent prendre la forme de conseils et de rédaction de projets de loi, de règlement, de programmes et d'arrêtés ministériels ainsi que de participation aux commissions parlementaires.

Direction des communications

La DCOM relève du ministère du Conseil exécutif. Elle a pour mission d'informer le personnel, la population, les partenaires et les médias des mandats, des programmes et des services du ministère. Elle coordonne également les communications ministérielles afin d'en assurer l'efficacité et la cohérence.

Pour ce faire, elle conçoit et met en œuvre des stratégies de communication prenant appui sur le plan stratégique ministériel et les grandes orientations gouvernementales, que ce soit en matière de communication ou de relations de presse. Ainsi, la DCOM joue un rôle de conseil et réalise des activités d'information, de promotion, d'événements et de relations publiques destinées aux clientèles internes et externes, y compris leurs principaux partenaires. Ses activités s'inscrivent également dans la coordination des communications gouvernementales.

Le Sous-ministériat des affaires policières

Le secteur des affaires policières intervient dans l'encadrement de l'activité policière, l'organisation des services de police, y compris la police autochtone, et la normalisation des pratiques policières. Il conseille le ministre à l'égard de l'encadrement législatif et réglementaire en vigueur et veille à l'application rigoureuse de ce cadre. Par l'entremise de divers programmes et initiatives, il intervient également en matière de prévention et de lutte contre la criminalité. Il veille de plus au suivi des phénomènes susceptibles de nuire à la sécurité de l'État et agit en soutien aux organisations policières dans la gestion d'événements majeurs.

Il est également responsable de fournir des services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux et d'assurer la protection de diverses personnalités désignées.

Le Sous-ministériat des services correctionnels

En matière de services correctionnels, le ministère assure la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées dans une perspective de réinsertion sociale. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires.

Il conseille aussi les autorités ministérielles en ce qui a trait à l'incarcération, à l'administration des mesures sentencielles et correctionnelles dans la communauté ainsi qu'à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Ces activités s'exercent à l'intérieur du cadre imposé par la *Loi sur le système correctionnel du Québec* et ses règlements ainsi que par le *Code criminel* et le *Code de procédure pénale*.

Le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Acteur de premier plan en matière de sécurité civile, le ministère joue un rôle de coordination et de soutien aux différents acteurs impliqués tant dans leur préparation que dans leur réponse aux sinistres. Il travaille notamment au développement des connaissances ainsi qu'à la mise en place de mesures et d'activités de prévention et de réduction des risques de sinistres. En cas de sinistre majeur, il soutient également l'organisation des mesures d'urgence et veille à l'administration des programmes d'aide financière aux personnes sinistrées.

Le ministère est aussi responsable du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes. Il assure un rôle d'expert-conseil, en se dotant des meilleures pratiques fondées sur la recherche et le partenariat, afin de réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes côtiers en cas de déversement de matières dangereuses.

En matière de sécurité incendie, le ministère conseille les autorités municipales et les intervenants du milieu dans la planification et la réglementation en sécurité incendie ainsi qu'au regard des actions à poser pour assurer la sécurité des citoyennes et citoyens et la protection de leurs biens contre le feu. Pour ce faire, il favorise la coordination et la concertation des actions de l'ensemble des intervenants et travaille à l'échange d'information et au développement des compétences de chacun. Il applique également les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'encadrement et au développement des centres d'urgence 9-1-1 et de certains centres secondaires d'appels d'urgence tout en s'assurant de leur évolution.

Le Sous-ministériat des services à la gestion

Le Sous-ministériat des services à la gestion (SMSG) offre des services de soutien et de conseil à l'ensemble de la mission sécurité publique, au ministère ainsi qu'à certains organismes relevant du ministre.

Ses services incluent la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles (y compris la géomatique et les télécommunications), la sécurité de l'information, la gestion contractuelle et immobilière, la transformation globale, l'innovation ainsi que la gouvernance des projets du portefeuille ministériel.

Le SMSG offre également à l'organisation des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

Les organismes

Outre les services précédemment évoqués, 10 organismes relèvent du ministère et contribuent d'une manière ou d'une autre à la réalisation de sa mission :

- le Bureau des enquêtes indépendantes ;
- le Bureau du coroner ;
- le Comité de déontologie policière ;
- le Commissaire à la déontologie policière ;
- la Commission à la lutte contre la corruption ;
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles ;
- l'École nationale de police du Québec ;
- l'École nationale des pompiers du Québec ;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux ;
- la Sûreté du Québec¹.

1. La Sûreté du Québec (SQ), en tant que corps de police provincial, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique comme organisme à statut particulier.

Tous sont indépendants et autonomes dans la gestion de leurs activités, et ils disposent de leur propre rapport annuel de gestion.

Jusqu'au 20 octobre dernier, le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) était sous la responsabilité de la ministre de la Sécurité publique. Ainsi, pour une dernière année, les résultats du SCN seront présentés dans le présent rapport annuel de gestion.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
5 960 ^a	Effectif du ministère
1 058,3 M\$	Dépenses prévues du ministère
28 556	Admissions dans les établissements de détention
17 459	Personnes contrevenantes suivies dans la communauté
214,1 M\$	Aides versées pour les projets de prévention de la criminalité et d'atténuation des risques de sinistres
33,7 M\$	Aides versées aux personnes sinistrées

a. Vingt-cinq employés ont été retranchés du total de l'effectif du ministère, extrait du système SAGIR, puisque ces derniers étaient des employés contractuels.

1.2. Faits saillants

Faits saillants de l'année 2022-2023

Réponse efficace et proactive du ministère en situation de sinistre majeur

L'année 2022-2023 a été le théâtre de sinistres majeurs, notamment :

- les mouvements de sol et les glissements de terrain au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au printemps 2022 ;
- l'ouragan Fiona, devenu tempête post-tropicale, ayant touché terre en Nouvelle-Écosse le 24 septembre 2022 ;
- la tempête hivernale ayant entraîné des forts vents en décembre 2022.

Le bilan dressé à la suite de la réponse à ces événements fut très positif. Les partenaires, dont au premier chef les municipalités, ont souligné la qualité de l'accompagnement réalisé par le ministère et toutes les équipes gouvernementales. Cela s'attribue notamment à l'optimisation et à la bonification de l'offre de services du ministère auprès des municipalités par le biais :

- des directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie, qui offrent une porte d'entrée unique aux municipalités, pour accéder aux ressources gouvernementales en sécurité civile ;
- d'une approche tous risques qui se démarque par le caractère unique de l'implication des municipalités et d'une réponse gouvernementale coordonnée où les experts collaborent avec les intervenants.

Modernisation du réseau 9-1-1

Les centres d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) ainsi que les centres secondaires d'appels d'urgence (CSAU) font face à divers défis d'accessibilité et de modernisation des services vers ceux de prochaine génération.

Ainsi, cette année, le ministère et ses partenaires ont travaillé à faire atterrir deux initiatives majeures :

1. Le lancement d'un programme de financement de 45,5 M\$ sur trois ans des CU 9-1-1 et des CSAU pour la modernisation de leurs infrastructures en vue de faciliter la migration vers le 9-1-1 de prochaine génération avant le 4 mars 2025.

- Ce programme soutient 27 CU 9-1-1 et 9 CSAU ;
- Les sommes octroyées seront utilisées, entre autres, dans :
 - des projets de rehaussements technologiques,
 - la formation du personnel,
 - la révision des processus d'affaires.

2. Le lancement d'un projet pilote de prise d'appels d'urgence 9-1-1 au Nunavik :

- Le projet a été déployé le 6 mars 2023, ce qui permet maintenant d'assurer un service continu de prise d'appels d'urgence police et incendie de façon optimale dans quatre villages nordiques. Une subvention de 900 000 \$ permet la réalisation de ce projet.

Amélioration continue de l'aide financière offerte aux personnes sinistrées

Au courant de l'année 2022-2023, le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) a été bonifié en considérant notamment l'augmentation des coûts de la vie. Puis, une toute nouvelle mouture du programme a été adoptée, soit le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, dans le but de répondre directement aux besoins les plus souvent mentionnés par les personnes sinistrées, soit :

- connaître d'avance les montants de l'aide pouvant être accordée ;
- réduire le délai de traitement/obtenir des sommes plus rapidement ;
- permettre d'alléger le fardeau administratif pour le citoyen, soit de fournir moins de documents.

Il ajoute également certaines indemnités, en élargissant et en simplifiant l'indemnisation aux entreprises et aux propriétaires de bâtiments locatifs.

Cadre pour la prévention de sinistres

Au cours de l'année 2022-2023, ce sont près de 60 M\$ qui ont été investis en appréciation et en traitement des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières. Il s'agit d'un investissement record pour cet aléa depuis la mise en œuvre en 2013 du Cadre pour la prévention de sinistres (CPS).

De ce montant, un peu plus de 3 M\$ ont été versés pour la réalisation de contrats de recherche universitaire qui s'échelonnent sur plusieurs années, tandis que près de 57 M\$ ont été versés à huit municipalités du Québec maritime pour la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières qui prendront fin d'ici le 31 mars 2027.

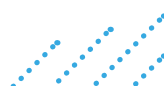
Implantation des bracelets antirapprochements

En 2022-2023, le Québec est devenu la première province canadienne à utiliser les BAR pour protéger les personnes victimes de violence conjugale ou d'exploitation sexuelle. Dans ce contexte, le BAR constitue :

- un outil additionnel pour la protection des victimes ; et
- un moyen de favoriser l'autorégulation du respect des conditions légales des personnes contrevenantes.

Ainsi, au 31 mars 2023, 55 BAR avaient été ordonnés dans les 8 régions où il était rendu disponible dans le but de protéger les personnes victimes.

Le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) collabore avec différents partenaires afin de mieux orienter l'offre de services et de s'assurer que celle-ci répond aux besoins spécifiques des personnes victimes.

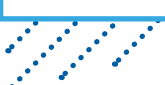


Intégration sociale et innovation dans les pratiques des services correctionnels

Depuis août 2022, le Réseau correctionnel de Montréal peut compter sur une équipe d'intégration sociale pour accompagner sa clientèle la plus vulnérable. Cette équipe a pour mandat de mettre en place un filet social pour les contrevenants entre leur période d'incarcération et leur prise en charge dans la communauté, et ce, via une démarche centrée sur l'intégration sociale qui prend notamment en compte :

- le plan de la formation et de l'emploi ;
- les problèmes de santé mentale ;
- les problèmes d'hébergement ;
- l'intervention psychosociale.

Leur travail est également mis à contribution pour créer des partenariats avec plusieurs organismes communautaires et institutionnels pour favoriser la réduction du risque de récidive. Depuis la mise en place du service, plusieurs centaines de personnes ont été accompagnées et de nombreuses ententes avec des employeurs, des ressources d'insertion et des ressources d'aide à l'emploi ont été faites.



Soutien aux organismes communautaires et prévention de la criminalité

L'année 2022-2023 a été marquée par une croissance de 123 % des sommes investies par le ministère en prévention de la criminalité, avec un total de 28,8 M\$, comparativement à 12,9 M\$ en 2021-2022.

- Ces sommes ont permis de soutenir 292 initiatives, soit 79 de plus qu'en 2021-2022.
- Les investissements en prévention sont en croissance significative depuis 2020-2021.

Cette augmentation est notamment attribuable à l'ajout de deux programmes de financement à la mission :

- le Programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité 2022-2025 (TRCP) ;
- le Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle 2022-2025.

Leur objectif est de soutenir les activités courantes des organismes communautaires dont la mission répond aux enjeux et aux approches de prévention de la criminalité préconisée par le ministère. Cinquante-huit organismes communautaires en bénéficient dorénavant. Pour le TRPC uniquement, cela permis l'embauche ou le maintien en emploi de 97 travailleurs de rue.

La mise sur pied de financements à la mission vise à assurer la continuité de services offerts par les organismes communautaires, de même qu'à réduire les problématiques inhérentes au soutien financier par projet, de nature ponctuelle.

Poursuite de la réforme du modèle policier au Québec

Au cœur des travaux gouvernementaux entreprenant la réforme du modèle policier au Québec se trouve le Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière. Ce dernier, s'adressant aux corps de police, est le premier programme du genre au Québec, et il :

- vise à soutenir le développement et l'expérimentation de modèles d'intervention novateurs en matière policière ;
- s'inscrit dans la volonté d'encourager une police plus proactive et en phase avec les attentes et les besoins de la population.

Ce programme, en 2022-2023, a permis le déploiement d'équipes mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité et de projets de lutte au profilage racial et social. La majorité de ces projets seront reconduits en 2023-2024.

Action concertée contre les violences armées à Montréal

En réunissant les acteurs clés gouvernementaux et institutionnels en matière de sécurité urbaine à Montréal, le Comité stratégique en sécurité urbaine de Montréal (CoSSUM) constitue une première en matière de concertation. Il s'en dégage une collaboration porteuse qui permet d'agir efficacement face à la complexité des problématiques rencontrées et de répondre aux besoins particuliers dans la ville de Montréal, et plus spécifiquement en ce qui concerne les violences armées.

En 2022-2023, le CoSSUM a :

- bonifié les services aux jeunes dans les arrondissements jugés comme prioritaire, afin de réduire l'occurrence d'événements de violence et d'agir sur le sentiment de sécurité ;
- permis la concertation des divers acteurs clés pour une stratégie de dissuasion ciblée dans les territoires les plus affectés par la violence armée ;
- produit une cartographie interactive des financements afin d'optimiser les actions du ministère et de la Ville de Montréal.

La création d'un service de soutien à la recherche

La création d'un service de soutien à la recherche a pour objectif de favoriser l'avancement des connaissances en matière d'affaires policières en :

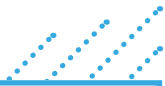
- établissant les orientations de la recherche de concert avec ses partenaires ;
- pilotant et/ou en finançant des projets de recherche.

En 2022-2023, les activités des trois programmes de recherche, sur trois à cinq ans, ont été démarrées en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) :

- Un programme de recherche en affaires policières pour faciliter le démarrage de projets de recherche selon différents axes privilégiés par le ministère, par exemple la violence liée aux armes à feu, les pratiques policières novatrices ou l'intervention auprès des citoyens vulnérables ou marginalisés ;
- Un programme de recherche sur l'exploitation sexuelle pour documenter davantage le phénomène de manière à lutter efficacement contre celui-ci et à mieux intervenir ;
- Un programme de recherche sur l'exploitation sexuelle – volet autochtone pour soutenir divers projets de recherche visant à documenter l'exploitation sexuelle dans les communautés autochtones, ainsi que celle vécue par les membres de ces communautés en milieu urbain.

De plus, plusieurs autres activités de recherche ont été réalisées en 2022-2023, notamment sur :

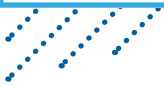
- la glorification des armes à feu sur les médias sociaux et les pratiques de prévention ; et
- l'application de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, chapitre S-3.5).



Premier rapport de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs : Briser le cycle de l'exploitation sexuelle (PACSESM)

Le 7 décembre 2022, le ministre de la Sécurité publique déposait à l'Assemblée nationale le premier rapport de mise en œuvre du PACSESM, qui détaille l'état d'avancement de ses 37 mesures, les principales retombées qu'elles ont générées depuis leur lancement ainsi que les grands enjeux sur lesquelles seront concentrés les efforts des prochaines années. Ce bilan présente d'ailleurs que moins d'un an après le lancement du PACSESM, 34 mesures sont en cours de réalisation et qu'une mesure est complétée.

Le PACSESM représente un investissement quinquennal de 150 M\$ par le gouvernement du Québec en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle. Le dépôt du prochain rapport de mise en œuvre est prévu pour décembre 2024.



Élaboration de la nouvelle planification stratégique du ministère

En mars 2022 ont débuté les travaux pour l'élaboration du Plan stratégique 2023-2027 du ministère. Pour la réalisation de cette planification, plus de 35 partenaires furent consultés, ainsi que plus d'une centaine d'employés et de gestionnaires des divers secteurs, sous-ministériats et directions. Leur contribution précieuse ont permis l'élaboration d'un plan répondant aux contextes internes et externes de l'organisation, mais également de s'aligner sur les attentes et les besoins des citoyens. Dans un objectif de transparence et de démocratisation de la démarche, les différentes étapes furent partagées à tous. Au terme de cet exercice, nous avons statué sur la mission, la vision et les valeurs de l'organisation pour les quatre prochaines années. Les enjeux et les indicateurs également identifiés permettront de mesurer la performance du ministère dans l'atteinte de ses objectifs et priorités.

Nouvelles technologies en biologie judiciaire

En 2022-2023, le LSJML a mis en place deux nouvelles technologies. Utiles lorsque l'analyse conventionnelle des profils génétiques n'a pu générer d'identification directe, ces technologies sont employées tant dans les dossiers judiciaires que pour l'identification de restes humains :

- **Le patronyme Y** : Base de données composée des profils génétiques Y retrouvés uniquement chez les hommes et propres à la lignée paternelle à laquelle on associe des patronymes ;
- **La généalogie génétique** : Discipline permettant de retrouver une personne d'intérêt par son ADN via l'utilisation de banques de données généalogiques.

Certaines enquêtes débutées depuis plus de 45 ans, bénéficiant de ces technologies, ont finalement connu un dénouement. De plus, ces nouvelles technologies ont permis la réouverture de nombreuses enquêtes pour lesquelles toutes les avenues avaient été épuisées. Le LSJML est donc certain que d'autres dossiers seront ainsi résolus, dans les prochaines années, apportant ultimement des réponses aux victimes et à leurs proches.

Initiatives soutenues par le Programme d'appui aux actions régionales (PAAR)

Cette année, le SCN a soutenu 226 initiatives par l'entremise du PAAR, pour un montant total de 10,2 M\$. C'est 27 dossiers de plus que l'an dernier. Cette augmentation démontre une reprise économique pour une région prospère, attrayante et qui rayonne.

Parmi ces 27 dossiers, le SCN, en collaboration avec l'Université Laval, travaille sur un projet pilote afin d'attirer 150 étudiants à la maîtrise dans les domaines où la région de Québec connaît un manque criant de ressources et où il y a deux fois plus d'offres d'emploi que de diplômés : le génie ; l'informatique ; la comptabilité ; les sciences de la santé et l'enseignement. Dans le cadre de ce projet, le SCN et le service de placement de l'Université Laval travailleront avec des entreprises d'ici afin d'offrir des stages rémunérés aux étudiants étrangers inscrits à la maîtrise dans ces domaines.

Investissements additionnels et non récurrents pour la région de la Capitale-Nationale

Le gouvernement, par l'entremise du SCN, a investi des sommes additionnelles et non récurrentes pour les deux projets suivants :

- 15 M\$ pour la mobilité active dans la ville de Québec. Une aide financière qui servira à mettre en place de nouveaux corridors Vélo-Cité, utilisables pendant les quatre saisons, ainsi qu'à revoir et à sécuriser les infrastructures cyclables et pédestres existantes ;
- 1,5 M\$ pour une subvention additionnelle aux Mosaïcultures internationales de Montréal pour l'exposition d'envergure des Mosaïcultures à Québec à l'été 2022.

Activités du Comité d'audit interne du ministère

Le Comité a pour mandat de fournir au sous-ministre des conseils indépendants et objectifs relativement à la gestion des risques, aux mécanismes de contrôle, à la gouvernance, à la conformité des opérations et aux processus de reddition de comptes du ministère.

Ce comité est composé de quatre membres, dont trois membres indépendants et ayant un profil de connaissances et de compétences adapté aux besoins du ministère et possédant une bonne connaissance des règles de l'audit interne et une bonne compréhension des mécanismes de contrôle. Deux membres du comité sont membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a entre autres assuré un suivi des résultats des différents travaux d'audit réalisés et a formulé des recommandations, des conseils et des appréciations notamment sur les plans d'action déposés par les unités auditées. Il a aussi examiné le rapport produit par la Direction de l'audit interne portant sur le suivi de l'avancement des recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec à la suite de son audit de performance réalisé en 2021 sur l'aide financière aux sinistrés et a recommandé au sous-ministre d'approuver la planification annuelle 2023-2024 des mandats d'audit et d'évaluation de conformité.

Activités de communications au ministère

Au courant de l'année 2022-2023, la DCOM a collaboré à l'organisation d'événements importants de communications pour le ministère dans de nombreux dossiers, dont :

- la migration des contenus du site Web ministériel securitepublique.gouv.qc.ca et du site Web siaf.gouv.qc.ca vers la plateforme gouvernementale Québec.ca sous le thème « Sécurité et situations d'urgence » ;
- le lancement de la nouvelle version publique de l'application Web Vigilance ;
- l'élaboration d'une nouvelle campagne annuelle de sensibilisation à la préparation à tous les sinistres, du 13 au 31 mars 2023 ; la création et la conception du nouveau visuel déclinable selon les saisons et les aléas ;
- la rediffusion de la campagne de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des mineurs, volet grand public ;
- l'ajout d'une application mobile permettant aux participants et participantes au 20^e Colloque sur la sécurité civile de consulter la programmation, de recevoir les changements de dernière minute, de pouvoir réseauter, etc. ;
- la conception et la production de 6@8 virtuels de recrutement en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines ;
- l'organisation de quatre webinaires de l'Organisation de la sécurité civile du Québec.

Activités de la DAJ au ministère

À la fin de l'année 2022-2023, 37 % des dossiers actifs, à la DAJ, étaient en lien avec la sécurité civile et la sécurité incendie ; 25 %, avec les affaires policières ; et 19 %, avec les services correctionnels. Les principaux services juridiques rendus étaient des conseils relatifs à des procédures judiciaires, la rédaction d'avis juridiques et du conseil ou de la rédaction en législation et en réglementation.

2. LES RÉSULTATS

2.1. Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Pour l'année 2022-2023, 87,5 % (14/16) des cibles liées aux indicateurs du Plan stratégique 2019-2023 sont atteintes. En 2021-2022, 93,3 % (14/15) des cibles avaient été atteintes.

ENJEU 1 : Des gains durables en matière de sécurité publique

Orientation 1 : Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Pages
Objectif 1.1.a : Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	Indicateur 1 : Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	50 % (initialement 20 %)	51 % Cible atteinte	30
Objectif 1.1.b : Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	Indicateur 2 : Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	80 %	60 % Cible non atteinte	31
Objectif 1.2 : Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres	Indicateur 3 : Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres (Données cumulatives à partir du 1 ^{er} avril 2019)	> 200 M\$	Cumulatif de 554,5 M\$ Cible atteinte	32
Objectif 1.3 : Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité	Indicateur 4 : Investissement dans les initiatives et les programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité (Valeur de référence : 50,4 M\$ en 2018-2019)	≥ 101,1 M\$	151,5 M\$ Cible atteinte	33

ENJEU 2 : Des services qui reflètent les valeurs et les attentes de la société québécoise

Orientation 2 : Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Pages
Objectif 2.1 : Encourager le recours aux services en ligne	Indicateur 5 : Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés	50 %	77 % Cible atteinte	35
Objectif 2.2 : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale	Indicateur 6 : Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais	> 68,0 %	68,9 % Cible atteinte	36
	Indicateur 7 : Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais	> 73 %	74 % Cible atteinte	37
	Indicateur 8 : Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués	7 (initialement 8)	9 Cible atteinte	38
	Indicateur 9 : Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours	6 % du résultat estimé en 2021-2022, soit 287 personnes (initialement 8 %)	464 participants Augmentation de 32 % Cible atteinte	39
	Indicateur 10 : Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention	14 %	Diminution de 70 % Cible atteinte	40

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Pages
Objectif 2.3 : Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités	Indicateur 11 : Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec	100 %	100 % Cible atteinte	41
	Indicateur 12 : Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec (Valeur de référence : 2,39 % en 2018-2019, une proportion correspondant à 361 policiers autochtones permanents)	2,60 % (initialement 2,68 %)	3,0 % (480 policiers) Cible atteinte	42
Objectif 2.4 : Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés	Indicateur 13 : Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois	75 %	95 % Cible atteinte	43
	Indicateur 14 : Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte	> 85 %	79 % Cible non atteinte	44
Objectif 2.5 : Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	Indicateur 15 : Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparloir sont opérationnels	100 %	100 % Cible atteinte	45
	Indicateur 16 : Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours	70 %	80 % Cible atteinte	46

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : Des gains durables en matière de sécurité publique

Orientation 1 : Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise

Contexte lié aux objectifs 1.1a et 1.1b : Le ministère a élaboré au fil du temps plusieurs outils visant à améliorer les connaissances, la prévention et la préparation face aux risques de sinistres. Certains visent les citoyens, d'autres sont plus particulièrement destinés aux municipalités. Un bon nombre de ces outils sont accessibles sur le site Web Québec.ca, et la population y a accès directement, tout comme les municipalités, qui peuvent prendre appui sur ces outils et les relayer, en fonction de leurs besoins, auprès de leurs citoyens. Des plateformes informatiques connexes sont aussi prévues pour certains outils à l'intention des municipalités. Des outils fournissent de l'information, d'autres sont interactifs et permettent aux municipalités d'évaluer leur état de préparation. D'autres encore fournissent des données essentielles à une préparation ou à une gestion efficaces des urgences, comme des prévisions hydriques.

L'amélioration des connaissances sur les risques de catastrophe, d'incendie ou d'accident associés aux matières dangereuses permet à chacun de développer son pouvoir d'action. Elle offre la possibilité d'agir en posant des actions concrètes et appropriées contribuant à l'atténuation de ces risques. Elle permet une meilleure préparation pour faire face aux situations dangereuses, mais donne aussi le moyen de réagir de manière appropriée devant un danger ou lors d'un sinistre, contribuant dans ce dernier cas à limiter les dommages et à faciliter le rétablissement par la suite.

Pour les municipalités, l'amélioration des connaissances relatives aux aléas naturels et aux risques de nature anthropique, ou encore à la structure de sécurité civile en place au Québec, leur permet de jouer un rôle important dans la préservation de la sécurité de leurs citoyens, la sauvegarde de leurs infrastructures et le maintien des services essentiels rendus à la population.

Pour déterminer dans quelle mesure les outils qu'il met à la disposition de la population et des municipalités sont connus, le ministère a questionné la population du Québec dans le cadre d'un sondage et a transmis à chacune des municipalités un questionnaire sur les outils développés à l'intention de celles-ci. Les résultats obtenus permettront au ministère d'évaluer la pertinence des actions entreprises en matière de communication auprès des citoyens et des municipalités et de déterminer celles à entreprendre.

Objectif 1.1a : Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

Indicateur 1 : Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

Mesure de départ : Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5 %	40,5 % (initialement 10 %)	45 % (initialement 15 %)	50 % (initialement 20 %)
Résultats	40,5 % Cible atteinte	53 % Cible atteinte	50 % Cible atteinte	51 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Un sondage téléphonique mené du 4 au 24 avril 2023 auprès de la population adulte québécoise a permis d'établir le pourcentage de citoyens et citoyennes déclarant connaître les différents outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie mis à leur disposition. Les citoyens sondés ont répondu avoir été sensibilisés aux outils suivants, les connaître ou en avoir déjà entendu parler :

- la Semaine de la prévention des incendies, qui se tient annuellement au mois d'octobre, à 66 % ;
- le système Québec En Alerte, à 56 % ;
- le portail Québec.ca, à 49 %. De plus, 21 % affirment y avoir consulté des informations relatives à la sécurité et aux situations d'urgence ;
- le plan d'évacuation de leur domicile en cas d'incendie qu'ils ont préparé, à 58 %. De plus, 29 % affirment être sensibilisés à l'importance de la prévention incendie par le biais des plateformes numériques ;
- l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison leur permettant d'assurer leur sécurité pendant trois jours (72 heures), à 32 %. De plus, 33 % affirment en avoir entendu parler lors d'une campagne de sensibilisation du ministère.

La moyenne des résultats relatifs à la connaissance des citoyens au regard des outils mis à leur disposition est quant à elle de 51 % ; un résultat dépassant légèrement la cible pour 2022-2023 de 50 %. Les résultats du sondage révèlent donc que ces outils sont mieux connus que ce qui avait été initialement anticipé, et même en tenant compte de la cible révisée. Le ministère entend néanmoins poursuivre ses initiatives visant à faire connaître davantage ses outils de sensibilisation en sécurité civile ainsi qu'en sécurité incendie.

Il ressort de ce sondage que les outils de sensibilisation les plus connus demeurent ceux concernant la prévention des incendies et le système Québec En Alerte. Si ceux-ci résultent d'efforts du ministère axés sur une stratégie de communication pour les faire connaître, ils témoignent aussi de ceux des municipalités et des autres partenaires du ministère pour faire valoir ces outils auprès de leurs citoyens et renforcer les messages de prévention en sécurité civile et en sécurité incendie.

Objectif 1.1b : Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

Indicateur 2 : Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

Mesure de départ : Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	65 % (initialement 40 %)	70 %	80 %
Résultats	69 % Cible atteinte	72 % Cible atteinte	61 % Cible non atteinte	60 % Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour déterminer la notoriété des outils mis à la disposition des municipalités, une enquête en ligne a été effectuée auprès de celles-ci entre le 4 et le 26 avril 2023. Au total, 312 représentants des 1 108 municipalités sondées ont répondu au questionnaire transmis, pour un taux de réponse de 28 %. Le nombre de personnes répondantes est plus élevé que l'an passé, bien que la période où s'est déroulé le sondage en était une où les municipalités sont très sollicitées, notamment pour la préparation aux inondations.

Les municipalités sondées ont répondu avoir été sensibilisées aux outils suivants, les connaître ou en avoir déjà entendu parler :

- la Semaine de la prévention des incendies, à 96 %, et la Semaine de la sécurité civile, à 76 % ;
- le système Québec En Alerte, à 84 % ;
- le portail Québec.ca, à 79 %, portail gouvernemental dans lequel se trouvent de l'information et de la documentation pour le volet du soutien aux municipalités et la gestion des risques en sécurité civile et en sécurité incendie ;
- les capsules de prévention incendie du ministère, à 57 %, et l'affiche *10 conseils pour prévenir les incendies*, à 55 % ;
- la carte en ligne de surveillance de la crue des eaux Vigilance, à 68 % ;
- la Trousse d'information pour le coordonnateur municipal, à 74 %, et la Boîte à outils pour la préparation municipale aux sinistres, à 74 %.

Il est à noter qu'un pourcentage important des municipalités qui déclarent connaître un outil l'ont de plus déjà utilisé. Le taux de connaissance des documents et des guides rendus disponibles par le ministère varie de 33 à 61 % selon les répondants.

Pour l'ensemble des outils considérés, le taux moyen de connaissance des municipalités est de 60 %. Bien que le ministère fasse la promotion des outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie en continu et que plusieurs communications aient été diffusées à l'ensemble des municipalités au cours de l'année, des efforts additionnels devront être investis pour rappeler aux municipalités les outils mis à leur disposition.

Objectif 1.2 : Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres

Contexte lié à l'objectif 1.2 : Au cours de la dernière décennie, le Québec a fait face à des catastrophes naturelles et anthropiques de grande ampleur. Ces événements ont eu des répercussions sur la sécurité, les biens et la situation financière de centaines de citoyens et citoyennes. Les coûts de rétablissement qui leur sont associés ont privé, en outre, la population du Québec de plusieurs millions de dollars qui auraient pu, autrement, être consacrés à l'amélioration des services qui leur sont rendus.

Le CPS, dont la prolongation jusqu'en mars 2025 a été confirmée en 2022, permet de générer des investissements en :

- appréciation des risques, notamment par des analyses et des recherches ;
- traitement des risques, par des travaux de prévention et d'atténuation réalisés par des municipalités ;
- communication des risques.

En investissant dans la mise en œuvre de travaux visant à réduire les risques de sinistres ou à atténuer les conséquences de certains aléas pour protéger les personnes, les biens, les infrastructures et l'environnement, le Québec contribue efficacement à augmenter sa résilience face aux catastrophes.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, les six nouvelles ententes de financement ratifiées permettront de protéger des biens et des infrastructures d'une valeur de 216,5 M\$ contre les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières d'ici le 31 mars 2027.

Indicateur 3 : Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres

Mesure de départ : Données cumulatives à partir du 1^{er} avril 2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 50 M\$	> 100 M\$	> 150 M\$	> 200 M\$
Résultats	Cumulatif de 266,2 M\$ ^a Cible atteinte	Cumulatif de 266,2 M\$ Cible atteinte	Cumulatif de 338 M\$ Cible atteinte	Cumulatif de 554,5 M\$ Cible atteinte

a. Le résultat pour l'année 2019-2020 est plus important que prévu puisqu'un grand nombre d'ententes ont été conclues au cours de l'année, lesquelles permettent la réalisation de plusieurs travaux visant à atténuer les risques de catastrophes aux endroits concernés, et donc de protéger une plus grande valeur en bâtiments et en infrastructures en raison de leur grand nombre.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, six nouvelles ententes de financement ont été conclues avec les municipalités de Matane (secteurs de Matane-sur-Mer et de Petit-Matane), des Îles-de-la-Madeleine (secteur La Martinique), de Notre-Dame-du-Portage, de Sainte-Luce et de Sainte-Anne-des-Monts pour la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux aléas côtiers. Les travaux seront réalisés d'ici le 31 mars 2027.

Par le biais des travaux réalisés, les six nouvelles ententes ratifiées permettront de protéger plus de 1 060 résidences ou bâtiments, plus de 20 kilomètres de routes municipales ainsi que des réseaux d'aqueduc municipaux et d'égouts. Ces six nouvelles ententes totalisent un investissement gouvernemental d'un peu plus de 67 M\$ permettant d'assurer la sécurité des citoyens et citoyennes et de protéger leurs biens ainsi que les infrastructures essentielles de cinq municipalités des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières, pour un total de 216,5 M\$.

Objectif 1.3 : Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité

Contexte lié à l'objectif 1.3 : Le ministère s'est donné pour objectif de soutenir la prévention et la lutte contre la criminalité au Québec. Le ministère agit donc en amont sur les causes des problèmes de sécurité et soutient la réalisation d'actions répressives pour réduire l'occurrence de certains phénomènes criminels ou en prévenir l'aggravation. La réalisation de cet objectif passe par des investissements importants dans plusieurs initiatives (projets, actions concertées ou autres interventions analogues) et programmes concernant la prévention de la criminalité et le renforcement de la lutte contre certains phénomènes criminels au Québec. En 2021-2022, ce sont 101,1 M\$ qui ont été consentis pour la prévention et la lutte contre le crime, y compris 681 000 \$ pour la prévention de la radicalisation menant à la violence. L'objectif du ministère, pour 2022-2023, était de maintenir ce même niveau d'engagement, voire de le dépasser. Finalement, 151,5 M\$ ont été consentis en 2022-2023 pour la prévention et la lutte contre le crime et pour la prévention de la radicalisation menant à la violence.

Indicateur 4 : Investissement dans les initiatives et les programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité

Mesure de départ : 50,4 M\$ en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	51 M\$	≥ 62,3 M\$	≥ 69,1 M\$	≥ 101,1 M\$
Résultats	62,3 M\$ Cible atteinte	69,1 M\$ Cible atteinte	101,1 M\$ Cible atteinte	151,5 M\$ Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'année 2022-2023, un total de 151,5 M\$ ont été investis par le ministère dans des initiatives et des programmes de prévention et de lutte contre la criminalité.

Cette augmentation de 50 % est due notamment à la création de nouvelles mesures de soutien ou à la bonification de celles déjà en place, telles que :

- la mise en œuvre ou la bonification de mesures liées au Plan d'action gouvernemental en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs 2021-2026 (9,2 M\$);
- l'ajout et la bonification de mesures liées à l'axe de la prévention de la Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée, dont le Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (CENTAURE – 14,9 M\$);

- la mise en place du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (3,8 M\$);
- l'ajout d'effectifs policiers spécialisés en matière de violences sexuelles (1,1 M\$).

Ces bonifications de financement s'accompagnent du maintien des mesures de soutien déjà en cours. En matière de prévention de la criminalité, les programmes ont été maintenus : Programme prévention jeunesse 2022-2024, Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2022-2024, Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité, Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes 2021-2024, Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture 2020-2023 et Financement supplémentaire en prévention de la criminalité.

Sur le plan de la lutte contre la criminalité, le ministère a coordonné et soutenu divers programmes et initiatives comme les Actions concertées contre les crimes économiques et financiers et les Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES Cannabis, ACCES Tabac et ACCES Alcool). Il a également contribué au renforcement de l'action gouvernementale de lutte contre la fraude envers l'État en soutenant le déploiement, à la Sûreté du Québec, d'une équipe responsable de coordonner les enquêtes avec les ministères et organismes concernés. De plus, il a soutenu l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et la structure de coordination québécoise, qui ont pour mandat de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle qui opèrent sur des bases interrégionales, interprovinciales et internationales. En outre, le financement de l'effectif policier spécialisé en matière de violence conjugale s'est maintenu en 2022-2023.

Finalement, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'entente de contribution financière avec le gouvernement du Canada, en vertu du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, visant à financer la mise en œuvre de 25 mesures qui s'échelonnent de 2019 à 2023.

ENJEU 2 : Des services qui reflètent les valeurs et les attentes de la société québécoise

Orientation 2 : Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services

Objectif 2.1 : Encourager le recours aux services en ligne

Contexte lié à l'objectif 2.1 : Le ministère a mis en place une prestation électronique de services afin de permettre aux sinistrés particuliers d'effectuer leur réclamation en ligne dans le cadre du PGI AF.

Indicateur 5 : Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés

Mesure de départ : L'application permettant à un sinistré de procéder à l'ouverture de son dossier de réclamation en ligne n'a été offerte qu'en avril 2019.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	20 %	25 %	35 %	50 %
Résultats	24 % Cible atteinte	29 % Cible atteinte	68 % Cible atteinte	77 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'année 2022-2023, sur les 334 réclamations reçues de particuliers, 94 ont été reçues dans le cadre de la mise en place de bureaux temporaires. Ces réclamations n'ont pas été comptabilisées dans le calcul du taux, car étant donné des enjeux de logistique, l'option d'ouverture de réclamation par la PES n'était pas disponible. Pour les 240 réclamations restantes reçues, 184 l'ont été par l'application de prestation électronique de services, soit 77 %. Bien que la cible ait été atteinte et dépassée, le ministère poursuit ses efforts afin de promouvoir cette application en ligne. L'objectif est que les personnes sinistrées utilisent en priorité cette façon de faire pour produire leur réclamation.

Objectif 2.2 : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Contexte lié à l'objectif 2.2 : La *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S-40.1), adoptée en 2007, place la réinsertion sociale des personnes contrevenantes au cœur du mandat du ministère et des Services correctionnels. Il en découle qu'une attention particulière est accordée à l'évaluation des personnes contrevenantes et aux mesures d'accompagnement offertes, notamment aux clientèles féminine et autochtone, ainsi qu'aux personnes présentant un risque de récidive élevé et qui sont souvent peu conscientisées quant aux conséquences de leurs comportements.

Force est de constater que les Services correctionnels travaillent en continu à l'amélioration des services offerts aux personnes qui leur sont confiées. Ainsi, en 2022-2023, l'usage de systèmes de visioconférence a continué sa progression dans les établissements de détention et dans la communauté, répondant à des besoins tels que la comparution au tribunal, la visite des proches des personnes incarcérées, et les rencontres de suivi dans la communauté. En effet, ayant servi dans un premier temps à assurer l'accompagnement individuel des personnes contrevenantes pendant la pandémie de la COVID-19, ces services resteront un allié de plus dans le processus de modernisation et d'optimisation des services de justice.

Indicateur 6 : Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais

Mesure de départ : 62 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 63,5 %	> 65,0 %	> 66,5 %	> 68,0 %
Résultats	61,0 % Cible non atteinte	73,2 % Cible atteinte	69,3 % Cible atteinte	68,9 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

L'évaluation des personnes contrevenantes permet d'identifier les facteurs liés à la criminalité de la personne condamnée et d'établir ses besoins en matière de programmes et d'encadrement. Étant importante pour éclairer les décisions relatives aux interventions à prioriser, l'évaluation doit être effectuée le plus tôt possible pour permettre une prise en charge rapide.

Ainsi, d'importants efforts sont déployés pour procéder aux évaluations dans le respect des normes fixées par les Services correctionnels. Or, l'évaluation des personnes contrevenantes ayant été condamnées à une peine inférieure à six mois représente un défi, car elle doit être effectuée dans un délai très court, souvent d'à peine quelques jours.

Néanmoins, en 2022-2023, 68,9 % des 2 261 évaluations à produire pour des peines de moins de six mois ont été complétées dans le respect des délais. Ces données incluent les évaluations faites pour les personnes devant purger leur peine en communauté et en établissement de détention.

En effet, ces résultats permettent de constater une stabilité quant aux délais de production par rapport à l'année précédente, ainsi que l'atteinte de la cible de 68 % des évaluations produites dans les délais, cela malgré une légère hausse du nombre total d'évaluations à produire, conjuguée à un contexte de pénurie de personnel dans certains établissements de détention, venant exercer une pression considérable sur la capacité organisationnelle.

Objectif 2.2 (suite) : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 7 : Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais

Mesure de départ : 67 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 67 %	> 69 %	> 71 %	> 73 %
Résultats	68 % Cible atteinte	77 % Cible atteinte	75 % Cible atteinte	74 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les évaluations des personnes contrevenantes devant purger une peine de plus de six mois, mais de moins de deux ans, sont réalisées à partir d'un outil psychométrique permettant de déterminer le risque de récidive, mais également les besoins à cibler au plan d'intervention de ces personnes.

En 2022-2023, 74 % des évaluations des personnes purgeant des peines de six mois et plus en détention ou en communauté ont été produites dans les délais, atteignant la cible de 73 %. Il est toutefois possible de constater une baisse d'un point de pourcentage par rapport aux résultats de 2021-2022, et de trois points de pourcentage par rapport à 2020-2021. Cette diminution du taux de production est particulièrement observable en milieu ouvert, où les DSPC sont non seulement aux prises avec la pénurie de main-d'œuvre, mais aussi avec de fréquents mouvements dans l'effectif qui, inévitablement, ont des répercussions sur le niveau d'expérience au sein des équipes, avec l'arrivée de recrues. Qui plus est, la récente reprise des rencontres en présentiel aurait aussi joué un rôle dans la productivité, surtout lorsque les personnes à évaluer ne se présentent pas à leur rendez-vous, retardant ainsi l'ensemble du processus.

Pour conclure, le nombre total d'évaluations à produire est passé de 7 706 en 2020-2021 à 9 437 en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 22 %. En 2022-2023, ce nombre était de 8 964, ce qui correspond à une diminution de 5 % par rapport à 2021-2022, mais tout de même une augmentation de 16 % par rapport à 2020-2021.

Objectif 2.2 (suite) : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 8 : Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués²

Mesure de départ : s. o.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2	2 (initialement 4)	5 (initialement 6)	7 (initialement 8)
Résultats	2 Cible atteinte	3 Cible atteinte	7 Cible atteinte	9 Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour contribuer au succès de la réinsertion sociale des personnes incarcérées, les établissements de détention offrent aux personnes contrevenantes différentes mesures d'accompagnement, dont certaines visent à répondre aux besoins particuliers des clientèles féminine et autochtone. Ainsi, pour l'année 2022-2023, deux programmes ont été choisis et évalués :

Atelier de communication constructive

Au départ, ce programme a été offert par le Centre de services de justice réparatrice (CSJR). Toutefois, la ressource a cessé de le dispenser en cours de route, cédant la relève à la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ), et engendrant par le fait même une restructuration dudit programme. Ce dernier a été proposé aux femmes incarcérées à l'Établissement de détention Leclerc de Laval. Il s'agit d'un programme de groupe et individuel comprenant huit rencontres de groupe et une rencontre individuelle. Dans l'ensemble, trois participantes ont suivi la totalité de ce programme, et ce, uniquement de façon individuelle en 2022-2023. Le taux d'appréciation s'élève à 82 %.

Les substances et les psychotropes

Ce programme a été offert par le CRC Katapan à l'Établissement de détention de Sept-Îles. Il a uniquement été dispensé aux personnes incarcérées autochtones. Il s'agit d'un programme de groupe offert une fois par mois, accueillant environ huit participants. En totalité, six participants ont terminé le programme et rempli le questionnaire pondéré. Le taux d'appréciation s'élève à 74 %. Par ailleurs, il importe de souligner que le programme n'a pas été dispensé depuis septembre 2022, et ce, jusqu'à la fin de l'année financière (mars 2023). Cela a été justifié par un manque de ressources en place pour assurer la surveillance du groupe.

Globalement, l'intérêt des répondants à l'égard de ces programmes a pu être attesté. En effet, les programmes se sont avérés être à la hauteur des attentes, et notamment celui de la communication constructive, à propos duquel les participantes ont témoigné avoir vécu une forte introspection à travers les thèmes abordés.

2. Les apprentissages sont évalués par sondage auprès des personnes contrevenantes, avec la participation du milieu de la recherche. Un programme pour chacune des clientèles particulières est évalué chaque année. Au total, huit programmes seront évalués durant la période couverte par le plan stratégique.

Objectif 2.2 (suite) : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 9 : Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours

Mesure de départ : 325 en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2 %	Aucune augmentation, mais une cible établie à 145 personnes, soit 45 % de la valeur de référence (initialement 4 %)	5 % du résultat obtenu en 2020-2021, soit 271 personnes (initialement 6 %)	6 % du résultat estimé en 2021-2022, soit 287 personnes (initialement 8 %)
Résultats	300 participants Diminution de 7,7 % Cible non atteinte	258 participants Cible atteinte	352 participants Augmentation annuelle de 36 % Cible atteinte	464 participants Augmentation de 32 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S-40.1) prévoit « l'élaboration et l'offre de programmes et de services encourageant les personnes contrevenantes à prendre conscience des conséquences de leur comportement et à amorcer un cheminement personnel axé sur le développement du sens des responsabilités ».

Implanté dans les établissements de détention en 2007, le programme Parcours est depuis offert aux clientèles contrevenantes montrant une faible réceptivité à l'intervention et présentant un niveau de risque élevé ou significatif de récidive.

Offert sur une base volontaire, le programme a comme objectif de développer chez la personne contrevenante la reconnaissance des conséquences de ses actes, l'établissement de certains facteurs relatifs à sa délinquance et la prise en considération de moyens socialement acceptables pour répondre à ses besoins. Le programme vise à diminuer le risque de récidive des personnes contrevenantes et à favoriser leur réinsertion sociale.

Des mesures sociosanitaires et des éclosions relatives à la COVID-19 étaient toujours présentes en 2022-2023 dans les établissements de détention. Certaines formations planifiées n'ont pu avoir lieu, alors que d'autres ont dû être faites en groupe plus restreint. Le programme a été offert dans les établissements de détention selon l'évolution de la situation et les directives de la santé publique régionale.

Malgré certaines contraintes toujours en vigueur, l'année 2022-2023 a retrouvé une certaine normalité au point de vue des activités disponibles dans les établissements. Soulignons aussi que la population moyenne quotidienne incarcérée a connu une légère augmentation de 12 % en 2022-2023, ce qui a eu pour effet d'augmenter légèrement le bassin de personnes participantes pouvant être ciblé.

Ainsi, en 2022-2023, 464 personnes incarcérées ont pu participer au programme, ce qui signifie une augmentation de 32 % par rapport à l'an passé. Parmi celles-ci, 39 personnes sont des femmes, dont 1 d'origine autochtone. On note également que 21 participants de sexe masculin sont d'origine autochtone. En somme, ces deux clientèles représentent 13 % du nombre total de participants au programme.

Le programme Parcours est une priorité des Services correctionnels, c'est pourquoi l'évaluation du programme réalisée a permis d'amorcer à la fin de l'année 2020 des travaux visant à moderniser et à améliorer sa prestation. Les travaux de modernisation du programme présentent un certain retard dans le livrable du contenu, et sont donc toujours en cours. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année 2023.

Objectif 2.2 (suite) : Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 10 : Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention

Mesure de départ : 26 135 en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	12 %	13 %	14 %
Résultats	Diminution de 20 % Cible atteinte	Diminution de 87 % Cible atteinte	Diminution de 87 % Cible atteinte	Diminution de 70 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les Services correctionnels poursuivent leurs efforts afin de réduire les transferts de personnes incarcérées entre les 18 établissements de détention. Les activités de transfert peuvent survenir pour différents motifs comme la sécurité, la surpopulation carcérale et des soins médicaux.

En 2022-2023, les transferts interétablissements ont été réduits de 70 % par rapport à la mesure de 2018-2019. Plus précisément, on observe que 7 798 transferts ont été effectués entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Comparativement aux activités réalisées en 2021-2022, on constate une hausse de 130 %, qui s'explique essentiellement par une reprise de certaines activités courantes à la suite du relâchement des restrictions en lien avec la pandémie.

Le virage numérique du système de justice continue à avoir un effet important sur la réduction du nombre de transferts réalisés. En 2022-2023, on note une réduction de 85 % du nombre de transferts pour permettre à une personne incarcérée de comparaître en présentiel (1 435, comparativement à 9 262 en 2018-2019).

La pandémie de la COVID-19 a également joué un rôle dans la diminution des activités de transfert dans les dernières années. Les déplacements de la clientèle ont été limités pour réduire les risques de transmission du virus et, lorsque ceux-ci ont eu lieu, les transports directs ont été privilégiés. En 2022-2023, malgré la reprise des activités courantes à la suite du relâchement des restrictions en lien avec la pandémie, certaines pratiques mises en place pendant cette période se sont maintenues. Ce faisant, les transferts liés à des transits entre l'établissement d'origine et le lieu de destination ont été réduits de 72 % par rapport à la période de référence (133 en 2022-2023, comparativement à 476 en 2018-2019), et de 82 % en ce qui concerne les transferts associés à une sentence pénitentiaire (269 en 2022-2023, comparativement à 1 505 en 2018-2019).

Il est intéressant de relever que les transferts réalisés en raison de la surpopulation carcérale ont diminué de 58 % depuis 2018-2019, passant de 7 231 à 3 044.

En somme, les diverses initiatives portant sur la répartition de la clientèle, la transformation du système de justice de même que le contexte pandémique et postpandémique ont permis au SMSC de dépasser sa cible de réduction de 14 % des transferts interétablissements au cours de la dernière année comparativement à l'année 2018-2019. Les travaux visant à favoriser la détention de proximité se poursuivent pour consolider les efforts mis de l'avant par l'organisation.

Objectif 2.3 : Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

Contexte lié à l'objectif : Depuis la dernière réforme apportée à l'organisation policière en 2001, de nombreux changements sociétaux et technologiques sont survenus, influençant l'évolution de la criminalité et des enjeux policiers. Un accroissement marqué des coûts des services policiers est également observé, lequel exerce une pression importante sur les organisations policières, les municipalités et le gouvernement du Québec. La ministre de l'époque, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé le 18 décembre 2019 le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*. Ce document propose un état des lieux qui servira de point de départ et de base commune pour une réflexion sur la réalité policière québécoise.

Indicateur 11 : Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec

Mesure de départ : s. o.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	15 %	50 %	85 %	100 %
Résultats	35 % Cible atteinte	55 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible visée a été atteinte au cours de l'exercice 2021-2022. Rappelons que le Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP), créé par l'ancienne ministre de la Sécurité publique et ayant pour mandat de conduire l'exercice de réflexion, a déposé en mai 2021 un rapport comportant 138 recommandations. À la suite du dépôt de ce rapport, le ministère a établi ses orientations, ce qui constituait la dernière étape pour atteindre la cible qu'il s'était fixée.

En 2022-2023, les travaux amorcés visant la mise en œuvre de plusieurs recommandations se sont poursuivis. Rappelons que le projet de loi n°18, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*, avait été déposé en décembre 2021. Ce projet de loi, qui faisait suite à plusieurs recommandations du CCRP, n'ayant pas été adopté avant la clôture de la session parlementaire, est mort au feuillet en juin 2022. Un nouveau projet de loi, le projet de loi n°14, la *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*, a été présenté par le ministre de la Sécurité publique le 15 mars 2023. Ce dernier propose d'agir sur une trentaine de recommandations du CCRP. Par ailleurs, certaines recommandations prioritaires ont été réalisées en 2022-2023, dont les recommandations 24 et 39, concernant respectivement la création d'une

unité de coordination consacrée aux enquêtes de disparitions et le rehaussement des ressources du LSJML. En effet, lors du dépôt du budget 2022-2023, une somme de 10,1 M\$ sur cinq ans a été allouée pour augmenter les efforts de recherche consacrés aux disparitions. Ces investissements ont notamment permis de mettre en place l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements et d'augmenter la capacité du LSJML pour répondre aux besoins des services policiers.

Objectif 2.3 (suite) : Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

Indicateur 12 : Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec

Mesure de départ : 2,39 % en 2018-2019

	2019-2020 ^a	2020-2021 ^b	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,48 % (370 policiers)	2,52 % (initialement 2,54 %)	2,55 % (initialement 2,61 %)	2,60 % (initialement 2,68 %)
Résultats	2,52 % (387 policiers) Cible atteinte	2,75 % (427 policiers) Cible atteinte	2,94 % (461 policiers) Cible atteinte	3,00 % (480 policiers) Cible atteinte

a. Les données des années précédentes ont été actualisées en fonction des données reçues en date du 7 juillet 2023.

b. L'effectif de l'année précédente a été utilisé dans le calcul de l'effectif 2022-2023 pour six corps de police autochtones qui n'avaient pas encore transmis leurs résultats au 7 juillet 2023.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'année 2022-2023, la proportion de policiers permanents d'origine autochtone dans les corps policiers du Québec au 31 décembre 2022 est de 3,0 %. La cible a donc été dépassée. Ce pourcentage correspond à la proportion de policiers permanents d'origine autochtone sur l'effectif policier permanent total au Québec au 31 décembre 2022 selon les données recueillies en date du 7 juillet 2023 auprès des corps de police par l'entremise du *Questionnaire sur l'administration des activités policières*.

La conjoncture de plusieurs initiatives du ministère et de ses partenaires semble être à l'origine des avancées significatives au cours des dernières années. Notamment, la conclusion d'avenants aux ententes sur la prestation des services policiers dans certaines communautés autochtones pour y ajouter des policiers pourrait expliquer cette augmentation.

De plus, la sensibilisation des acteurs clés quant à la mise en place de différentes mesures pour accroître le nombre de policiers autochtones dans les corps de police du Québec, entre autres lors des rencontres du Comité de travail sur la formation des futurs policiers et policières autochtones ainsi que des policiers et policières œuvrant dans les communautés autochtones, peut aussi avoir contribué au dépassement de la cible.

La progression peut également être expliquée par le financement, par le gouvernement du Québec, depuis le 1^{er} avril 2021, de la formation initiale en patrouille-gendarmerie à l'École nationale de police du Québec pour 24 aspirants policiers autochtones par année.

Une stratégie de communication visant à promouvoir les études collégiales en techniques policières autochtones et le métier de policier auprès des personnes d'origine autochtone a été développée. En juin 2021, une campagne de promotion à cet effet a été lancée. Il est prévu que cette campagne qui est diffusée en français et en anglais s'échelonne sur plusieurs années.

Le fait que la formation hors province est maintenant autorisée pour la clientèle anglophone autochtone et allochtone pour les besoins des corps de police autochtones (CPA), et ce, selon certaines modalités, peut également avoir contribué à la progression.

Objectif 2.4 : Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

Contexte lié à l'objectif 2.4 : À la suite des inondations du printemps 2017, le ministère a été interpellé sur les délais importants de traitement des dossiers d'assistance financière. Le ministère a donc reçu le mandat de modifier le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents alors en vigueur. Cette révision avait comme objectif, entre autres, de répondre plus rapidement aux besoins des sinistrés en facilitant l'analyse des réclamations et en accélérant le délai de traitement. De plus, il était important de permettre aux sinistrés de connaître d'avance les montants des sommes auxquelles ils ont droit et de s'assurer que celles-ci leur sont versées de façon diligente. Pour ce faire, un nouveau programme a été établi par le gouvernement le 10 avril 2019, soit le PGIAF.

Une toute nouvelle mouture du programme a été adoptée le 29 mars 2023, soit le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, dans le but de répondre directement aux besoins les plus souvent mentionnés par les sinistrés, soit :

- connaître d'avance les montants des sommes pouvant être accordées ;
- réduire le délai de traitement/obtenir des sommes plus rapidement ;
- permettre d'alléger le fardeau administratif pour le citoyen, soit de fournir moins de documents.

Il ajoute également certaines indemnités, en élargissant et en simplifiant l'indemnisation aux entreprises et aux propriétaires de bâtiments locatifs.

Indicateur 13 : Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois

Mesure de départ : 69 % en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 %	60 %	70 %	75 %
Résultats	69 % Cible atteinte	97 % Cible atteinte	94 % Cible atteinte	95 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le PGIAF, établi par le gouvernement en avril 2019, a permis d'améliorer de façon significative le délai de traitement des dossiers. À ce moment, une aide financière sous la forme d'une indemnisation a été ajoutée, limitant significativement le nombre de pièces justificatives à fournir tout en allégeant la réclamation.

Une toute nouvelle mouture du programme a été adoptée en mars 2023, dans le but de répondre directement aux besoins les plus souvent mentionnés par les sinistrés, notamment de réduire le délai de traitement et d'obtenir des sommes plus rapidement.

Le ministère a poursuivi ses efforts afin de réduire le temps de traitement des réclamations pour que les sinistrés puissent, après les événements, reprendre rapidement le cours normal de leur vie. Ainsi, en 2022-2023, le ministère a été en mesure de traiter 95 % des nouveaux dossiers de particuliers dans un délai de moins de 6 mois.

Objectif 2.4 (suite) : Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

Indicateur 14 : Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte

Mesure de départ : Un sondage effectué en mars 2021 auprès de sinistrés confirmait que 87 % de ceux-ci se déclaraient satisfaits du programme.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	–	> 80 %	–	> 85 %
Résultats	s. o.	87 % Cible atteinte	s. o.	79 % Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le PGIAF a été mis en œuvre en avril 2019 et s'est terminé le 30 mars 2023. Le PGIAF étant en vigueur depuis plus de quatre ans, un sondage a été effectué pour mesurer l'effet sur la qualité du traitement des dossiers ainsi que sur la satisfaction des personnes sinistrées quant à l'aide offerte.

L'évaluation est basée sur les éléments suivants :

- l'accessibilité des services offerts ;
- la clarté des renseignements fournis sur les programmes d'indemnisation et d'aide financière ;
- les délais de traitement des dossiers ;
- le professionnalisme de l'expert en évaluation des dommages lors de la visite de la résidence ou du bâtiment ;
- le sondage pour l'année 2022-2023 a révélé un taux de satisfaction des personnes sinistrées de 79 %.

Les programmes d'indemnisation et d'aide financière dans leur ensemble, la qualité des services rendus ainsi que les divers aspects de la prestation de services évalués satisfont la grande majorité des sinistrés. Toutefois, une catégorie d'entre eux accorde des notes plus faibles à chacun des éléments. Ainsi, généralement, les résultats sont très positifs, mais révèlent que les programmes d'indemnisation et d'aide financière aux personnes sinistrées sont améliorables sur certains aspects. C'est dans cette optique qu'un nouveau programme a été créé pour simplifier et vulgariser les renseignements fournis, améliorer l'accessibilité et mieux répondre aux besoins de la population.

Objectif 2.5 : Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

Contexte lié à l'objectif 2.5 : Ayant pour mission d'offrir un service et un soutien efficaces à l'administration de la justice, le ministère s'est investi dans divers projets de modernisation des services de justice, dont la mise en place de la visiocomparution et des visioparloirs dans les établissements de détention.

En effet, au cours de l'année 2022-2023, la Direction du développement numérique correctionnel a travaillé, en collaboration avec les établissements de détention, à l'optimisation de la gestion du personnel affecté aux visiocomparutions et aux visioparloirs. Parallèlement, et pour uniformiser et optimiser lesdites activités numériques, un plan d'action provincial a été créé, se déployant sur quatre axes : l'assurance de comparutions sécuritaires qui répondent aux normes judiciaires, l'application de processus efficaces et facilitants pour toutes les parties impliquées, la mise en place d'une équipe spécialisée et performante, ainsi que l'accès à des outils technologiques maîtrisés et optimisés.

Indicateur 15 : Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparlor sont opérationnels

Mesure de départ : En 2018-2019, des systèmes sont opérationnels dans 4 des 16 établissements de détention ciblés, soit 25 %.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50 %	75 %	80 %	100 %
Résultats	50 % (8 ED sur 16) Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Depuis 2020, tous les établissements de détention du Québec sont en mesure d'effectuer des visiocomparutions et d'utiliser des visioparloirs. La cible est donc atteinte. En effet, en 2022-2023, près de 75 000 visiocomparutions et 63 000 appels aux avocats ont été réalisés dans les établissements de détention. Le taux d'utilisation de la visioconférence lors d'une comparution est donc de 82 %.

Cela dit, le ministère poursuivra l'amélioration des services offerts, tout en veillant à l'optimisation des projets déjà en déploiement. Qui plus est, la séquence d'implantation des projets permanents de visiocomparution se poursuivra jusqu'en mars 2027, selon un nouveau calendrier établi avec le MJQ. D'ici là, sept établissements de détention devront encore se doter de locaux permanents de visiocomparution et de visioparloirs.

Objectif 2.5 (suite) : Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

Indicateur 16 : Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours

Mesure de départ : 75 % en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	70 % (initialement 76 %)	70 % (initialement 77 %)	70 %
Résultats	74 % Cible non atteinte	69 % Cible non atteinte	70 % Cible atteinte	80 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En raison du ralentissement des activités causé par le maintien des processus opérationnels hybrides et les difficultés d'approvisionnement et de soutien technique pour les équipements scientifiques, la cible initialement prévue (78 % en 2022-2023) a été, comme pour l'année précédente, revue à 70 %. Malgré ces difficultés, la révision de plusieurs processus opérationnels et l'embauche de plusieurs ressources au cours des deux dernières années ont contribué à augmenter considérablement les capacités d'analyse du LSJML. De ces faits, la cible de 70 % a été atteinte, et même dépassée de 10 %. Il est à noter que le LSJML a connu une augmentation de 11 % du nombre de demandes d'expertise dans l'année 2022-2023, ce qui représente plus de 2 000 demandes d'expertise additionnelles, pour une augmentation d'environ 5 500 pièces à conviction. Plusieurs ressources additionnelles ont été recrutées au courant de l'année 2022-2023, et d'autres postes sont en cours de dotation. L'effet de cette augmentation de l'effectif sur les opérations devrait contribuer à l'augmentation de la capacité d'analyse du LSJML pour l'année 2023-2024.

2.2. Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Accessibilité des services

L'accès aux services par téléphone a été assuré par un préposé aux renseignements généraux, les jours ouvrables, selon les plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec. En 2022-2023, 99 % des appels reçus à la ligne des renseignements généraux ont fait l'objet d'un suivi dans un délai de deux jours ouvrables.

Courtoisie et accompagnement

La performance en matière d'accueil et de comportement du personnel est calculée en fonction de l'ensemble des plaintes adressées à la personne responsable des relations avec les citoyens. En 2022-2023, 15 des plaintes reçues concernaient la conduite du personnel du ministère. Chacune des plaintes a fait l'objet d'un suivi diligent auprès de la direction concernée.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC) : novembre 2021

Service 1 : Renseignements généraux

Le ministère fournit des renseignements généraux sur les programmes et les services offerts.

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Assurer le suivi des appels reçus sur la ligne téléphonique destinée aux renseignements généraux dans un délai de 2 jours ouvrables ^a	100 % des appels	ND ^b	99 % des appels ont obtenu une réponse dans un délai de 2 jours ouvrables ^c Cible non atteinte
Fournir une réponse aux demandes de renseignements généraux reçues par courriel ou par la poste dans un délai de 20 jours ouvrables ^a	100 % des réponses	ND ^b	100 % des demandes de renseignements généraux ont obtenu une réponse dans un délai de 20 jours ouvrables Cible atteinte

a. Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi.

b. Au cours de l'année 2021-2022, les données n'ont pu être compilées en raison de la modification temporaire de l'organisation du travail pour la réception des appels du ministère dans le contexte de la COVID-19, alors que le télétravail avait été décrété. Un nouveau processus a été mis en place en 2022 pour comptabiliser les informations.

c. Le 1 % d'écart avec la cible établie est dû à des grèves ainsi qu'à un manque de personnel en 2022-2023.

Service 2 : Commentaires et plaintes concernant les programmes et les services

Le ministère traite les commentaires et les plaintes de citoyennes ou citoyens insatisfaits de ses services ou de l'administration d'un programme sous sa responsabilité.

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Fournir une réponse écrite aux commentaires et aux plaintes qui sont jugés recevables et fondés dans un délai de 20 jours ouvrables ^a	100 % des plaintes	93,4 % Cible non atteinte	100 % ^b Cible atteinte
Pour les demandes plus complexes, informer les plaignants dans les mêmes 20 jours ^a du délai estimé pour effectuer le traitement	100 % des plaignants informés	100 % Cible atteinte	n. a. ^c

a. Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi. Ce délai ne s'applique pas au traitement des plaintes en milieu carcéral ni à celles déposées par les contrevenants suivis dans la collectivité.

b. L'ensemble des dossiers recevables (fondés et non fondés) a été traité dans un délai moyen de sept jours ouvrables.

c. Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, toutes les plaintes recevables fondées ont obtenu une réponse dans un délai de 20 jours ouvrables.

Plaintes au regard des employés et des services du ministère au citoyen

Au cours de l'année 2022-2023, le ministère distingue les commentaires des plaintes irrecevables et recevables, non fondées et fondées. Ce fonctionnement est issu d'une politique, qui est disponible sur le site Web du gouvernement du Québec³.

Ainsi, le ministère a reçu, au cours de l'année financière, 89 plaintes fondées au regard des engagements communiqués dans sa DSC, c'est-à-dire visant le comportement du personnel ou les programmes et services offerts par le ministère, comparativement à 61 en 2021-2022 et à 57 en 2020-2021. Quatre commentaires et plaintes étaient en cours de traitement le 31 mars 2023. Aux 89 plaintes fondées s'ajoutent 171 plaintes non fondées, 41 plaintes irrecevables et 75 commentaires, pour un total de 376 dossiers analysés. Somme toute, le ministère a fourni une réponse personnalisée à 325 citoyens ou citoyennes.

Service 3 : Information aux victimes d'actes criminels

Le ministère communique certains renseignements aux personnes victimes d'actes criminels selon les modalités prévues à la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S-40.1). Ces personnes peuvent formuler une demande d'obtention de renseignements concernant leur agresseur incarcéré et faire des représentations écrites à son sujet, en toute confidentialité. À cet effet, une ligne téléphonique sans frais est mise à la disposition des victimes et de leurs intervenants.

3. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/coordonnees/plaintes-et-demandes-de-citoyens>

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
Répondre aux messages téléphoniques laissés sur la ligne téléphonique sans frais destinée aux victimes d'actes criminels dans les 2 jours ouvrables ^a	100 % des appels	96 % des appels (Délai de traitement moyen de 0,44 jour ouvrable) Cible non atteinte	96 % des appels (Délai de traitement moyen de 0,37 jour ouvrable) Cible non atteinte

a. Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi.

Les personnes responsables de la ligne d'information tentent systématiquement de contacter la personne victime le jour même de son appel ou le suivant. Ainsi, en 2022-2023, 93 personnes ont communiqué avec le point de chute provincial et 96 % de ces demandes ont été traitées en deux jours ouvrables. Le délai moyen de retour d'appel est de 0,37 jour ouvrable. La majorité des dossiers traités après plus de deux jours ouvrables étaient des demandes d'intervenants et nécessitaient certaines validations avant d'effectuer le retour d'appel.

Service 4 : Indemnisation et aide financière en cas de sinistre

Le ministère administre un programme d'indemnisation et d'aide financière pour certains types de sinistres réels ou imminents. Ce programme s'adresse aux particuliers (propriétaires ou locataires d'une résidence principale), aux propriétaires de bâtiments locatifs, aux entreprises, aux municipalités et aux organismes communautaires.

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Effectuer un premier contact dans les 10 jours ^a suivant la réception d'une demande d'aide financière. Dans le cas d'un bureau temporaire mis sur pied dans la région d'un sinistre, le premier contact est celui effectué lors de la rencontre avec l'analyste.	100 % des premiers contacts	77 %	92 % Cible non atteinte
Effectuer un suivi auprès des sinistrés tous les 45 jours ^a , à moins de circonstances particulières (ex. : recours légal, absence de permis)	100 % des suivis effectués	75 %	87 % Cible non atteinte
Procéder au paiement final dans les 90 jours ^a suivant la réception des documents exigés ou de la confirmation du sinistré que tous les travaux sont terminés	Paiement final effectué dans le délai établi pour 90 % des dossiers	70 %	97 % Cible atteinte

a. Jours civils, soit tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés.

Pour l'année financière 2022-2023, un total de 577 réclamations d'assistance financière ont été reçues par le ministère. Dans 92 % des cas, un premier contact téléphonique a été effectué à l'intérieur du délai prévu de 10 jours. Ce délai peut à l'occasion être dépassé, entre autres en raison du manque de disponibilité du sinistré pour effectuer ce contact à l'intérieur des 10 jours attendus.

Des suivis sont également requis auprès des personnes sinistrées tous les 45 jours. Ces suivis ont été effectués conformément au délai prévu dans 87 % des cas. Des suivis réguliers sont effectués pour que les délais soient respectés le plus possible. Cependant, différentes raisons, comme l'incapacité de joindre certaines personnes sinistrées, ne permet pas de respecter ces délais en tout temps.

Pour l'année financière 2022-2023, 862 dossiers d'assistance financière ont été fermés. De ce nombre, 223 (26 %) étaient non admissibles aux différents programmes d'aide financière en vigueur ou ont mené à un désistement de la part de la clientèle. Dans le cas des dossiers pour lesquels un paiement final a été effectué, 97 % ont été traités dans les 90 jours suivant la réception de la facture finale ou de la confirmation de la part du sinistré que tout avait été soumis pour procéder au traitement final, notamment dans les dossiers d'indemnisation pour lesquels aucune facture n'est nécessaire.

Suivi des plaintes

Suivi des plaintes concernant les services correctionnels

Les plaintes du réseau correctionnel du ministère sont régies par l'instruction provinciale « Systèmes de traitement des plaintes des personnes prévenues ou contrevenantes ». Cette instruction a pour objet d'élaborer et d'uniformiser des mécanismes permettant d'assurer un traitement prompt et équitable des plaintes, tout en responsabilisant et en renseignant les membres du personnel par rapport à la démarche à suivre. À titre d'ombudsman des Services correctionnels, c'est le Protecteur du citoyen qui assure, selon le cas, le suivi des plaintes en provenance de personnes incarcérées.

Le SMSC dispose d'un outil informatique appelé « Gestion des plaintes correctionnelles ». L'outil permet un suivi détaillé du cheminement des plaintes, du respect des délais de réponse et des correctifs devant être apportés lorsque les plaintes s'avèrent fondées. À titre indicatif, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 28 556 personnes ont été admises dans les établissements de détention sous juridiction provinciale, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. Ces personnes ont formulé 2 276 plaintes individuelles, ainsi que 70 plaintes collectives, totalisant 2 346 plaintes. Le total de ces plaintes constitue une baisse significative par rapport à l'année de référence précédente, alors que l'on enregistrait un total de 4 291 plaintes.

Parmi ces plaintes, 1 676 se sont avérées recevables selon les critères énoncés dans l'instruction provinciale relative aux plaintes. De ce nombre, 914 plaintes étaient fondées, soit 3 % par rapport au nombre d'admissions (28 556). Parmi les plaintes recevables, 55 % étaient fondées, soit 7 % de plus que l'année précédente. Six cent sept (607) des plaintes fondées sont en lien avec les soins de santé (délais et erreurs de procédures) (21 plaintes, diminution de 85 %), les régimes de vie (274 plaintes, diminution de 43 %) ou encore les conditions d'hébergement (312 plaintes, diminution de 20 %). À pareille date lors du dernier exercice, ces trois catégories totalisaient 1 057 plaintes. Cette diminution peut s'expliquer par le transfert définitif des soins de santé vers les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et les centres intégrés de santé et de services sociaux dans les établissements de détention et par la fin des mesures spéciales liées à la pandémie.

Il convient de rappeler que les plaintes sont jugées recevables sur la base des 14 motifs qui sont cités dans l'instruction provinciale. Si une plainte est jugée irrecevable parce qu'elle ne porte sur aucun de ces 14 motifs, d'autres recours tels que le remplissage d'une demande de réclamation ou d'un formulaire de révision de classement ou de discipline peuvent être utilisés par la personne plaignante. Divers éléments de la plainte peuvent justifier son non-fondement. Par exemple, une plainte jugée recevable peut être déclarée non fondée en raison du fait, entre autres, qu'il n'y a pas eu violation d'un droit quelconque ou suivant un manque de connaissances du plaignant quant aux lois et aux règlements.

Suivi des plaintes concernant le LSJML

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le LSJML est constamment à l'affût de rétroactions de la part de ses clients et partenaires à propos de la qualité de ses prestations. À cet effet, toute réclamation reçue par le LSJML est traitée selon un processus documenté, en accord avec les normes d'assurance qualité que le LSJML s'est engagé à respecter. Au courant de l'année financière 2022-2023, le LSJML a reçu cinq réclamations. De ces cinq réclamations, deux ont été jugées non recevables, deux sont toujours en analyse et une a été jugée fondée. En réaction à la réclamation jugée fondée, le LSJML a modifié un processus afin d'éviter une répétition de la situation problématique.

Suivi des plaintes concernant la gestion contractuelle

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le ministère n'a examiné aucune plainte découlant de l'application de la procédure de traitement des plaintes prévue à l'article 21.0.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1).

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1. Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars, en incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Services correctionnels	4 279 ^a	4 321 ^a	1,0 %
Expertises judiciaires	195	223	14,4 %
Affaires policières	593	593	0,0 %
Sécurité civile et sécurité incendie	280	293	4,6 %
Direction et administration	469	530	13,0 %
Total – Ministère	5 816	5 960	2,5 %
Secrétariat à la Capitale-Nationale	13	14	7,7 %
Total	5 829	5 974	2,5 %

a. Un nombre de 25 employés a été retranché de l'extraction SAGIR, considérant qu'il s'agissait de contractuels.

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité, en ce qui concerne le ministère^a

Champs d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	4 084 380	4 719 483
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	34 397	110 295
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	74 183	132 225
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	190 157	299 787
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	20 197	11 391
Autres ^b	655 493	1 073 884

a. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité près par souci de cohérence.

b. Ce champ est composé majoritairement des formations en santé et sécurité au travail, de la sensibilisation sur les affaires autochtones, des bracelets antirapprochements et de formations où le thème n'a pas été précisé par le répondant de secteur.

L'augmentation des dépenses totales vient à la suite de l'indexation des échelles de traitement salariales suivant la mise en vigueur des nouvelles conventions collectives durant l'année civile 2022.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité, en ce qui concerne le Secrétariat à la Capitale-Nationale^a

Champs d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	4 598	12 134
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	–	79
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	918	124
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	900	–
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	2 725	–
Autres	–	–

a. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité près par souci de cohérence.

L'augmentation des dépenses en formation et en perfectionnement du personnel au SCN en 2022 s'explique par l'arrivée de nouvelles ressources et par la reprise des formations n'étant pas disponibles lors de la pandémie, et ce, toujours en fonction des besoins exprimés par le personnel.

Évolution des dépenses en formation du ministère^a

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)	1,28	1,33
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	1,20	3,04
Professionnel	0,96	1,89
Fonctionnaire ^b	2,59	2,72
Total^c	2,11	2,82
Somme allouée par personne (\$) ^d	897	1 065

a. Ces chiffres ont été arrondis par souci de cohérence.

b. Comprend les regroupements d'emploi d'agents de la paix, de personnel de bureau, d'ouvriers et de techniciens et assimilés.

c. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

d. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

L'augmentation du nombre moyen de jours de formation par personne s'explique par la mise en place d'initiatives de formation en lien avec les nouveaux outils technologiques (SharePoint, Outlook, Office 365) et l'introduction de l'offre d'accompagnement liée au Plan-cadre en santé des personnes du ministère.

Évolution des dépenses en formation du Secrétariat à la Capitale-Nationale^a

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)	0,9	0,8
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	5	8
Professionnel	23	26
Fonctionnaire	22	4
Total^b	50	38
Somme allouée par personne ^c	703	881

a. Ces chiffres ont été arrondis par souci de cohérence.

b. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

c. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

L'écart entre les sommes allouées par personne en 2022 et celles en 2021 s'explique par une baisse du nombre de demandes pour le personnel fonctionnaire, qui a occasionné une hausse des sommes allouées par personne.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départs volontaires ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départs volontaires de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation, et n'est donc pas comparable au taux de départs volontaires ministériel. Toutefois, le taux de départs volontaires ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départs volontaires de chaque organisation, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier pour le ministère

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départs volontaires (%)	6,3	9,8	10,0

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier du Secrétariat à la Capitale-Nationale

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départs volontaires (%)	17,3	27,5	7,8

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départs volontaires pour le ministère

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	128	145	111

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départs volontaires du Secrétariat à la Capitale-Nationale

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	1	–	–

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise⁴ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023^a

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
96	34

a. Emplois régionalisés au 31 janvier 2023, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

Le ministère a dépassé la cible de régionalisation fixée au 30 septembre 2022. Le ministère est donc en bonne voie d'atteindre sa cible de 96 postes au 30 septembre 2028.

4. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le Plan.

3.2. Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ^a (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ^b (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ^c (000 \$) (4)
Direction et administration	94 173,3	161 771,3	67 598,0	72 762,5
Services de la Sûreté du Québec ^d	–	–	–	–
Gestion du système correctionnel ^e	569 760,8	604 384,5	34 623,7	553 116,4
Sécurité et prévention	261 442,0	272 839,7	11 397,7	260 583,7
Expertises scientifiques et médico-légales ^f	17 802,5	19 265,1	1 462,6	17 376,8
Encadrement et surveillance ^g	–	–	–	–
Sous-total du ministère	943 178,6	1 058 260,6	115 082,0	903 839,5
Promotion et développement de la Capitale Nationale ^h	51 944,5	68 014,9	16 070,4	51 385,5
Total	995 123,1	1 126 275,5	131 152,4	955 225,0

a. Ces chiffres proviennent du document *Budget de dépenses 2022-2023* : crédits des ministères et organismes, y compris les mesures annoncées au discours sur le budget, p. 30, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, en excluant les organismes budgétaires du portefeuille de la Sécurité publique.

b. Les dépenses prévues proviennent des données disponibles à la date de la rédaction du présent rapport. Ce sont des données préliminaires.

c. Ces chiffres proviennent des comptes publics 2021-2022.

d. Le programme 2 ne présente pas les dépenses de la SQ. La SQ rend compte de ses résultats dans son propre rapport annuel de gestion.

e. Le programme 3 n'inclut pas les dépenses de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). La CQLC présente ses résultats dans son propre rapport annuel de gestion.

f. Le programme 5 n'inclut pas les dépenses du Bureau du coronier (BC). Le BC présente ses résultats dans son propre rapport annuel de gestion.

g. Le programme 6 n'inclut pas les dépenses du Commissaire à la déontologie policière, du Comité de déontologie policière, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes. Ces organismes présentent leurs résultats dans leur propre rapport annuel de gestion.

h. Le Programme et développement de la Capitale-Nationale, programme 7 au portefeuille de la Sécurité publique, comprend deux éléments, dont le SCN à titre d'élément n° 1. Le second correspond à la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Seul l'élément 1 figure au rapport annuel de gestion du ministère considérant que la CCNQ rend compte de ses résultats dans son propre rapport annuel de gestion.

Explication des écarts pour le ministère

Le dépassement de 115 082,0 k\$ est calculé à partir du budget de dépenses initial 2022-2023 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance. De ce montant, 11 110,7 k\$ sont attribuables à des mesures budgétaires octroyées au ministère en cours d'exercice. Ces ajustements font l'objet d'un recours au Fonds de suppléance selon les orientations du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) concernant le financement des mesures économiques annoncées. Le détail de ce dépassement est présenté dans le tableau suivant.

Détails de l'écart 2022-2023 entre le budget initial et les dépenses prévues au 31 mars 2023

Écart 2022-2023 en fonction du budget initial et des mesures annoncées au Discours sur le budget		115 082,0 k\$
Mesures non annoncées au Discours sur le budget mais autorisées par le ministère des Finances :		
Mise en place des équipes multidisciplinaires d'intervention dans les écoles des milieux urbains à risque	(810,0) k\$	
Opération CENTAURE – Équipe en renseignement criminel	(432,2) k\$	
Programme de financement de la mission des organismes communautaires de travail de la rue en prévention de la criminalité	(1 600) k\$	
Programme d'implantation progressive des BAR en contexte de violence conjugale	(2 992,8) k\$	
Sous-total – Mesures non annoncées au Discours sur le budget mais autorisées par le ministère des Finances :		(5 835,0) k\$
Mesures – Mise à jour économique – automne 2022 :		
École nationale de police du Québec : Appuyer la formation de 72 policiers additionnels destinés au Service de police de la Ville de Montréal		(3 000) k\$
Autres :		
Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État (PACIR)	(3 194,7) k\$	
Provision pour les litiges du ministère	(65 138,9) k\$	
Convention collective pour le personnel des Services correctionnels	(28 219,6) k\$	
Autres	(9 693,9) k\$	
Sous-total – Autres :		(106 247,1) k\$
Écart final 2022-2023		0,0 k\$

Principales variations

Budget de dépenses 2022-2023 comparé à la dépense réelle de 2022-2023. Les variations s'expliquent principalement par ce qui suit.

Direction et administration :

- Augmentation de diverses dépenses en rémunération (nouvelles embauches, plan d'organisation administrative, cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des conventions collectives et nouvelle cotisation relative aux normes du travail) ;
- Économie pour les achats de fournitures et de matériel non capitalisable, ainsi que les acquisitions de licences et les télécommunications ;
- Augmentation de la provision pour les litiges du ministère.

Gestion du système correctionnel :

- Augmentation des dépenses en rémunération principalement attribuable aux indexations salariales et aux conventions collectives ;
- Ajout d'une équipe en renseignement criminel pour le dossier Opération CENTAURE ;
- Nouveau dossier : programme d'implantation progressive des BAR en contexte de violence conjugale.

Sécurité et prévention (affaires policières) :

- Mise en place des équipes multidisciplinaires d'intervention dans les écoles des milieux urbains à risque ;
- Programme de financement de la mission des organismes communautaires de travail de la rue en prévention de la criminalité ;
- Programme d'implantation progressive des BAR en contexte de violence conjugale ;
- Augmentation de diverses dépenses en rémunération (nouvelles embauches, plan d'organisation administrative, indexations salariales et convention collective) ;
- Augmentation de diverses dépenses en fonctionnement liées à la Direction de la sécurité dans les palais de justice ;
- École nationale de police du Québec : Appuyer la formation de 72 policiers additionnels destinés au Service de police de la Ville de Montréal.

Sécurité et prévention (sécurité civile et sécurité incendie) :

- Économie pour le programme Québec-résilient à la suite de délais de dotation, de postes vacants et d'une rémunération du personnel moins élevée que prévu ;
- Augmentation des dépenses en lien avec les inondations ;
- Retard dans les activités dans le dossier de l'amélioration de la capacité d'action en sécurité civile.

Expertises scientifiques et médico-légales :

- Augmentation de diverses dépenses en rémunération (nouvelles embauches et indexations salariales) ;
- Bonification de l'entente financière avec le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de contribution aux analyses biologiques.

Explication des écarts pour le Secrétariat à la Capitale-Nationale

L'écart de 16,1 M\$ entre le budget de dépenses et les dépenses prévues à l'exercice 2022-2023 porte principalement sur l'investissement de sommes additionnelles et non récurrentes à hauteur de 16,5 M\$. En effet, le gouvernement, par l'entremise du SCN, a investi :

- 15 M\$ pour la mobilité active dans la ville de Québec. Il s'agit d'une aide financière qui servira à mettre en place de nouveaux corridors Vélo-Cité, utilisables pendant les quatre saisons, ainsi qu'à revoir et à sécuriser les infrastructures cyclables et pédestres existantes ;
- 1,5 M\$ pour une subvention additionnelle à Mosaïcultures Internationales de Montréal pour l'exposition d'envergure des Mosaïcultures à Québec à l'été 2022.

L'explication de l'écart entre les dépenses réelles de l'exercice financier 2021-2022 et les dépenses prévues de l'exercice financier de 2022-2023 demeure la même considérant que les crédits budgétaires du SCN à l'exercice financier de 2021-2022 et de l'exercice financier de 2022-2023 étaient sensiblement les mêmes, à quelques milliers de dollars près.

3.3. Utilisation des ressources informationnelles

Le ministère se veut être une organisation vigilante et proactive, dont chaque membre du personnel est engagé à préserver la sécurité collective, et ce, de concert avec ses partenaires des différents secteurs, notamment les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médicolégale.

Le ministère a investi près de 11,7 M\$ millions de dollars durant l'année financière 2022-2023 dans la réalisation de sa mission et dans l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2019-2023.

Cette section présente le bilan de l'utilisation des sommes consacrées aux investissements et aux dépenses en ressources informationnelles selon les différentes orientations énumérées dans le plan directeur en ressources informationnelles, à savoir :

- la technologie au service de la performance ;
- la technologie au service du citoyen ;
- la technologie au service de la prévention ;
- la technologie au service de la prise de décisions.

1. Apport de la technologie au service de la performance

Plusieurs projets répondent à cette orientation, notamment les suivants :

Plateforme de développement infonuagique

Ce projet a pour objectif de moderniser les outils et les processus de développement pour mettre à niveau l'organisation avec les nouvelles approches relatives au développement infonuagique et à la culture agile.

Avec le virage infonuagique entrepris par le gouvernement, la mise en place de nouvelles assises applicatives et technologiques modernes permettra de standardiser les modèles de gestion et de déploiement des services infonuagiques du ministère en plus d'optimiser le cycle de développement et de livraison des systèmes applicatifs du ministère.

À terme, ce projet contribuera grandement d'une part à la transformation numérique de l'organisation par l'utilisation de l'intelligence artificielle et le recours aux plateformes de développement léger pour livrer rapidement aux clients et aux citoyens des solutions numériques sécuritaires et performantes. Et d'autre part, le projet permettra de renforcer la gouvernance des technologies de l'information, l'optimisation des ressources et la gestion efficiente de la désuétude technologique.

Le dossier d'opportunité du projet a été approuvé le 13 février 2023. Les travaux de rédaction du dossier d'affaires ont débuté cet hiver 2023 et se poursuivront en 2023-2024 en vue de son dépôt pour autorisation à l'été 2023.

Rehaussement technologique de l'infrastructure applicative

Ce projet vise à rehausser, vers des versions à jour, l'infrastructure logicielle hébergeant les applications et les bases de données pour qu'elle respecte les exigences de sécurité et permette de mitiger les risques organisationnels en matière de sécurité de l'information.

De façon plus précise, les travaux prévoient la mise à jour des machines virtuelles et des serveurs applicatifs et Web ; la mise à niveau des applications de mission Web ; le rehaussement des systèmes d'exploitation et des bases de données ; l'ajout d'une console de gestion infonuagique ; l'intégration d'une application de détection des menaces, et l'implantation de méthodes d'authentification uniformes et robustes (multifacteurs).

Les travaux de rehaussement favoriseront ainsi la mise en place efficace et rapide des mises à jour de sécurité, la haute disponibilité des services en technologies de l'information et la gestion efficace du traitement de la vulnérabilité.

Le dossier d'affaires simplifié a été autorisé le 16 mai 2022 et la fin des travaux de réalisation-exécution est prévue pour la fin de l'année 2023.

Consolidation des centres de traitement informatique (CTI)

Le ministère participe au Programme gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique et d'optimisation du traitement et du stockage des données gouvernementales, dont la fin des travaux de migration des charges (applications, données et infrastructures) vers le nuage externe et gouvernemental est prévue le 31 décembre 2025.

Ce projet permettra au ministère d'augmenter le degré de protection de ses actifs informationnels par la modernisation et l'optimisation de ses infrastructures. Il permettra également de réduire de façon significative les CTI actuels du ministère pour les consolider à terme dans les deux pôles (Québec et Montréal) du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Les travaux de migration qui sont en cours se poursuivront jusqu'en septembre 2025.

Mise en place d'un nouveau système de téléphonie IP unifiée

Ce projet prévoit l'intégration de la téléphonie IP du ministère à la plateforme de communication IP centralisée du MCN d'ici la fin décembre 2025, et ce, dans le but de bénéficier de la connectivité partagée du réseau téléphonique public.

Son implantation permettra l'accès à une technologie de communication en infonuagique aux fonctions évoluées, conviviales et économiques en alliant les fonctions mobiles et traditionnelles. À terme, les utilisateurs du ministère pourront accéder en tout temps, et sans contrainte de lieu, à la téléphonie via une application mobile ou une application de collaboration, à une messagerie instantanée et à une conférence, ce qui cadre bien avec le contexte de télétravail.

Refonte du système de gestion des expertises judiciaires

Ce projet vise à regrouper, sur la nouvelle plateforme, le système GEJ amélioré et y connecter les systèmes existants pour rendre plus opérationnelle et plus optimale la gestion des expertises judiciaires.

Le projet prévoit la création d'un portail d'accès unique et la centralisation des données d'opération et de gestion sous un même système d'information convivial avec des outils de travail performants, et ce, dans le but d'avoir une vue plus complète du déroulement des activités d'expertise. L'automatisation des processus d'analyse de laboratoire et l'amélioration de la stabilité et de la performance du système d'information favoriseront l'optimisation du temps de traitement des dossiers.

Le dossier d'affaires est en cours de rédaction et sera déposé pour approbation à l'été 2023 en vue d'amorcer la phase d'exécution à l'automne 2023.

2. Apport de la technologie au service du citoyen

Plusieurs projets répondent à cette orientation, notamment les suivants :

Optimisation du Service d'aide aux sinistrés (OSAS)

Le projet OSAS prévoit la mise en place d'une plateforme intuitive et facile d'utilisation, accessible en ligne et sur des appareils mobiles par la clientèle (personnes sinistrées), les partenaires externes et les employés du ministère. La plateforme facilitera le dépôt de la réclamation et des documents y afférents, son traitement et le suivi en temps réel.

Le projet OSAS a pour principaux objectifs d'améliorer l'expérience utilisateur du citoyen et l'expérience employé par l'automatisation du processus de gestion des réclamations, et ce, en vue d'une gestion optimisée et entièrement numérique des dossiers.

La phase de réalisation-exécution du projet a débuté cet hiver 2023 et se terminera à l'automne 2025.

Amélioration du portail Vigilance

Depuis mars 2023, la nouvelle version Web du portail Vigilance est déployée.

Adaptée aux technologies mobiles, la version améliorée du portail Vigilance permet au grand public et aux partenaires en sécurité civile de consulter les données cartographiques prévisionnelles d'INFO Crue en même temps que les données de débit et de niveau aux stations hydrométriques dans une interface conviviale, adaptative et facile d'utilisation, le tout en vue d'anticiper les inondations et leurs conséquences.

Une solution de diffusion des notifications a été également mise en place pour alerter rapidement et informer automatiquement les autorités régionales et locales ainsi que les citoyens d'une inondation potentielle en eau libre en fonction du dépassement de seuils.

L'information sur les conséquences potentielles des prévisions d'inondation ainsi qu'une visualisation cartographique des bâtiments potentiellement exposés aux inondations sont également disponibles pour soutenir les intervenants dans la préparation ainsi que la réponse aux inondations.

Les travaux de la phase d'exécution débutés en janvier 2022 se termineront en octobre 2023.

Projet de modernisation des systèmes de mission (PMSM) de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)

Un portail transactionnel sera mis en place aux fins de la gestion des permis d'alcool, des courses et des jeux. Les citoyens pourront y déposer, de façon sécuritaire et numérique, une demande de permis, de licence ou d'autorisation et en suivre l'évolution, et ce, jusqu'à la délivrance, au renouvellement ou à la modification de leurs permis. Le personnel de la RACJ et ses partenaires pourront quant à eux effectuer les contrôles appropriés directement sur le portail.

Le dossier d'opportunité a été approuvé en date du 15 juillet 2022. Les travaux de la phase de planification devraient se terminer dans l'été 2023, en vue du dépôt du dossier au SCT pour approbation en septembre 2023.

Informatisation des données en sécurité incendie et télécommunications d'urgence

Le présent projet vise à mettre en place un nouveau système moderne, intelligent, performant et évolutif, avec des données représentatives des interventions des Services de sécurité incendie (SSI) et de leur portrait d'ensemble.

Le nouveau système permettra de collecter centralement l'ensemble des données liées aux ressources et aux activités des SSI, d'exploiter l'information de gestion et de fournir en temps réel des rapports statistiques complets et détaillés facilitant la prise de décisions des autorités ministérielles et l'optimisation des ressources pour les intervenants du milieu de l'incendie.

Le dossier d'opportunité a été approuvé le 4 avril 2022 et le dossier d'affaires sera présenté pour approbation au courant de l'été 2023.

Outil d'autodiagnostic municipal

Ce projet vise à développer un outil convivial et intuitif pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité civile* révisée. La plateforme centrale permettra notamment :

- de saisir les données relatives aux démarches de gestion des risques en sécurité civile ;
- d'assurer le suivi des réalisations, de la progression et de l'évolution des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) dans la mise en œuvre de leurs obligations ;
- d'identifier, d'évaluer les risques présents et potentiels et d'en avoir une vue d'ensemble ;
- de faciliter le partage d'informations et le dépôt de documents entre le ministère et ses partenaires ;
- de consolider et de centraliser l'information en vue d'extraire les données de gestion requises pour faciliter les analyses complexes et la reddition de comptes.

Un outil d'autodiagnostic municipal sera également intégré à la plateforme centrale pour soutenir les activités de préparation générale aux sinistres.

L'élaboration du dossier d'opportunité est en cours et il sera présenté pour approbation durant la période estivale 2023.

3. Apport de la technologie au service de la prévention

Horizon (initiale et logistique)

Le programme Horizon vise à moderniser le système de mission ainsi que les systèmes périphériques des Services correctionnels du ministère en vue d'obtenir une vision complète du dossier informatisé unique du contrevenant, et ce, à des fins de conformité aux obligations légales de la *Loi sur les services correctionnels du Québec*.

Le programme Horizon est composé de plusieurs projets, notamment :

- le projet 1, Horizon Initial, qui est en phase d'exécution. Ce projet prévoit la mise en service dans les établissements de détention du Québec des fonctionnalités de gestion du dossier des contrevenants ;
- le projet 2, Horizon Logistique, qui est en attente d'autorisation du SCT pour passer à la phase d'exécution d'ici la fin de l'été 2023. Ce deuxième projet prévoit la mise en place des fonctionnalités liées à :
 - la gestion des tâches (centralisation de l'assignation des tâches et du suivi de réalisation),
 - la gestion des notifications aux employés,
 - la gestion des alertes (y compris la grille d'évaluation des menaces),
 - la génération du tableau de bord,
 - la gestion des régimes alimentaires,
 - la gestion de l'avoir financier de la personne incarcérée,
 - la gestion de la cantine,
 - la consultation des informations du contrevenant ;
- Le projet 3, Horizon Occupation et événement, qui est en attente d'autorisation du SCT pour passer à la phase de planification d'ici la fin de l'été 2023. Ce troisième projet prévoit la mise en place des fonctionnalités liées à :
 - la consultation et la modification des informations liées aux contrevenants,
 - la gestion des événements,
 - la gestion des instruments de contrainte,
 - la gestion des manquements disciplinaires et des mesures correctionnelles,
 - la gestion des programmes, des services et des activités,
 - la gestion de l'occupation de cellule et des mouvements.

4. Apport de la technologie au service de la prise de décisions

Modernisation des outils permettant la production de statistiques du Sous-ministériat des affaires policières

Ce projet vise à doter le ministère d'un outil de collecte automatisé de données sur les phénomènes criminels et les enjeux de sécurité publique actuels ou émergents, et ce, en vue d'accroître son agilité dans la compilation, l'intégration, l'analyse et la diffusion des statistiques objectives et fiables permettant d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière.

Le projet prévoit :

- la conversion des données ;
- la mise en place d'un entrepôt central pour le transfert des données collectées ;
- le développement d'une interface conviviale pour le traitement des rapports ou de l'information de gestion, accessible sous forme de tableau de bord.

Les travaux de rédaction du dossier d'opportunité ont débuté à l'automne 2022 et le dossier sera déposé pour approbation à l'été 2023.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023 pour le portefeuille Sécurité publique^a

Types d'interventions	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ^b	11 199	1 828
Activités ^c	510	28 898
Total	11 709	30 726

a. Le portefeuille Sécurité publique inclut le ministère, la Sûreté du Québec et les organismes budgétaires relevant de la ministre de la Sécurité publique. Toutefois, les données présentées dans le tableau ci-dessus excluent celles de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec, de la Sûreté du Québec, de la Commission de la capitale nationale et du Secrétariat à la Capitale-Nationale.

b. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

c. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022 pour le ministère seulement

Types d'interventions	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ^a	10 492	1 580
Activités ^b	428	27 033
Total	10 920	28 613

a. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

b. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1. Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 Ministère, excluant le Secrétariat à la Capitale-Nationale

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	1 016 943	73 396	1 090 339	597
2. Personnel professionnel	2 357 518	26 785	2 384 303	1 306
3. Personnel infirmier	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 091 554	17 141	1 108 695	607
6. Agents de la paix	5 989 033	625 433	6 614 466	3 622
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	482 903	12 103	495 006	271
Total 2022-2023	10 937 951	754 858	11 692 809	6 402
Total 2021-2022	s. o.	s. o.	11 416 783	6 251

Le niveau d'effectif fixé par le SCT pour 2022-2023 était de 11 686 402 heures (en incluant la cible du SCN). Le ministère a consommé en surplus 6 407 heures pour l'année 2022-2023, ce qui correspond à 4 postes équivalents temps complet. Pour les années à venir, le ministère est à mettre en place des mécanismes d'évaluation, de priorisation, de suivi et de contrôle permettant un suivi plus rigoureux de la consommation des heures rémunérées tout au long de l'année avec comme objectif l'optimisation sans compromettre l'atteinte des objectifs de sa mission.

En prenant en compte les organismes, la Sûreté du Québec ainsi que le Fonds des services de police qui sont sous la responsabilité du portefeuille de la Sécurité publique, la cible globale en heures rémunérées n'a pas été respectée. Il est possible de consulter le rapport annuel de gestion de chacun des organismes ainsi que celui de la Sûreté du Québec pour obtenir des renseignements additionnels.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023
Ministère, en incluant le Secrétariat à la Capitale-Nationale

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	1 020 597	73 396	1 093 993	599
2. Personnel professionnel	2 371 311	26 785	2 398 096	1 314
3. Personnel infirmier	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 098 462	17 141	1 115 604	611
6. Agents de la paix	5 989 033	625 433	6 614 466	3 622
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	482 903	12 103	495 006	271
Total 2022-2023	10 962 306	754 858	11 717 164	6 415
Total 2021-2022	s. o.	s. o.	11 439 760	6 264

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023
Secrétariat à la Capitale-Nationale

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	3 654	–	3 654	2,0
2. Personnel professionnel	13 793	–	13 793	7,5
3. Personnel infirmier	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	6 908	–	6 908	3,8
6. Agents de la paix	–	–	–	–
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	–	–	–	–
Total 2022-2023	24 355	–	24 355	13,3
Total 2021-2022	s. o.	s. o.	22 977	13,0

La cible d'effectifs fixée par le SCT pour le SCN s'établissait encore pour l'exercice financier 2022-2023 à 36 525,7 heures rémunérées. Ainsi, le total des heures rémunérées pour le SCN s'élève à 24 355, et ce, en respect de la cible établie.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	7	663 269 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	116	44 761 010 \$
Total des contrats de service	123	45 424 279 \$

Au cours de l'année 2022-2023, le ministère a conclu 123 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur de 45 424 278,87 \$. Aucun contrat de plus de 25 000 \$ n'a été conclu pour le SCN.

4.2. Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
ACTION 2 Améliorer la gestion des matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RV-E	Proportion des ED qui collectent les matières organiques	17 % des établissements de détention	12 %	Non atteinte
ACTION 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements dans le cadre du travail	Proportion des gaz à effet de serre émis par le parc de véhicules légers par 100 kilomètres parcourus (kg d'équivalent CO ₂ /100 km)	Réduction de 5 % par rapport à l'année de référence 2016-2017	Réduction de 7 % par rapport à l'année de référence (31,79 kg CO ₂ éq/100 km)	Atteinte
ACTION 4 Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés	Nombre d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation offertes aux employés	4 activités	4 activités d'information, de sensibilisation et d'éducation offertes aux employés	Atteinte
ACTION 5.1 Améliorer la connaissance sur les acquisitions responsables	Capacité de rendre compte des proportions d'acquisitions responsables	Être en mesure de fournir la proportion des acquisitions responsables effectuées	18,44 % 26 appels d'offres Valeur : 35 964 065 \$	Atteinte
ACTION 5.2 Prioriser les acquisitions responsables	Proportion des appels d'offres comportant des stipulations sur l'environnement ou le développement durable	70 % des appels d'offres	100 %	Atteinte
ACTION 5.3 Gérer de façon responsable la fin de vie des équipements à la suite de l'implantation du milieu de travail axé sur les activités	Nombre d'actions pour une gestion responsable de la fin de vie des équipements à la suite de l'implantation du MTAA	10 actions	10 actions	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
ACTION 1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Pourcentage des interventions ministérielles évaluées	80 % des interventions évaluées	86 % 6 projets structurants évalués	Atteinte
	Pourcentage des programmes de soutien financier évalués	80 % des programmes de soutien financier évalués	100 % 3 programmes évalués	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
ACTION 6 Offrir ou bonifier des activités portant sur la culture dans les établissements de détention	Proportion des établissements de détention offrant une activité culturelle à « valeur ajoutée »	100 % des établissements	100 %	Atteinte

Objectif gouvernemental 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
ACTION 7 Soutenir l'équité sociale par la lutte contre la récidive criminelle	Taux de récidive des personnes contrevenantes	Diminution de 0,6 %	25,67 % Une diminution de 6,8 % par rapport à l'année précédente	Atteinte

La baisse marquée du taux de récidive chez les personnes incarcérées en 2020-2021 est probablement attribuable à la pandémie de COVID-19 et aux restrictions qui ont limité les contacts sociaux et retardé le traitement des dossiers par les tribunaux, contribuant aussi à une nette diminution de la population moyenne quotidienne incarcérée. Les données pour 2021-2022 et 2022-2023 confirment une augmentation de la population carcérale et laissent présager une augmentation du taux de récidive pour les années à venir.

4.3. Occupation et vitalité des territoires

Le Plan d'action 2022-2024 en matière d'occupation et de vitalité des territoires a comme objectif de soutenir les différentes régions du Québec. Il prévoit des actions concrètes agissant sur leurs priorités régionales et alignées sur les préoccupations du ministère. Il s'agit plus particulièrement des priorités liées à la qualité du milieu de vie et au bien-être, de celles relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de celles touchant le développement de la main-d'œuvre et la formation des personnes, les relations avec les Premières Nations et les Inuits ou encore la résilience des communautés et la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, la prochaine section présente l'état de réalisation, au terme de l'année 2022-2023, des actions prévues dans ce plan d'action.

Abitibi-Témiscamingue : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale.	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée

Bas-Saint-Laurent : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Chaudière-Appalaches : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Centre-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Côte-Nord : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	Réalisée
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours
Promouvoir les emplois offerts par le ministère de la Sécurité publique dans la région de la Côte-Nord auprès des organismes d'aide à l'emploi et des établissements d'enseignement.	Réalisée

Capitale-Nationale : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées un événement lié à l'emploi pour favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	Amorcée

Estrie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des stages en milieu de travail.	Non amorcée
Offrir à l'ensemble des personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR).	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Gaspésie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Offrir à l'ensemble des personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR).	Réalisée
Mise en place du comité mixte d'analyse des projets de recherche pour l'Établissement de détention de Percé.	En cours
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Îles-de-la-Madeleine : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	Réalisée

Lanaudière : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Laurentides : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Laval : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours

Mauricie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	En suspens

Une subvention a été accordée au Conseil des Atikamekw de Wemotaci dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022. De nombreux enjeux ont été traités avec la communauté de Wemotaci dans l'établissement d'un diagnostic local de sécurité, activité pour laquelle le conseil de bande était financé, dont des enjeux de mobilisation. De plus, la chargée de projet a quitté le projet après un congé de maladie à l'automne 2022. Un suivi auprès de la communauté se poursuit en 2023 avec l'objectif de compléter le diagnostic local de sécurité.

Montérégie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Montréal : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Fournir à la clientèle cible, c'est-à-dire les personnes incarcérées susceptibles de se trouver en situation financière précaire ou en itinérance, plusieurs moyens d'information pour l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR) dans l'objectif de contrer la pauvreté.	Réalisée
Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale.	En cours

Nord-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée

Outaouais : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Action/Réponse	État de réalisation
Accroître le degré de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Actions/Réponses	État de réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.	En cours
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Amorcée

Synthèse des actions en réponse aux priorités régionales

Régions	Nombre d'actions								Total
	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Nouvelles actions	Actions modifiées	
Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	1	-	-	1	-	-	-	2
Chaudière-Appalaches	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Centre-du-Québec	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Côte-Nord	-	-	1	-	2	-	-	-	3
Capitale-Nationale	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Estrie	1	1	-	-	1	-	-	-	3
Gaspésie	-	1	1	-	1	-	-	-	3
Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Lanaudière	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Laurentides	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Laval	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Mauricie	-	-	1	1	-	-	-	-	2
Montréal	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Montréal	-	-	1	-	1	-	-	-	2
Nord-du-Québec	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Outaouais	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	1	1	-	1	-	-	-	3

Actions ou réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Actions/Réponses	État de réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets des catastrophes.	En cours
Construction d'un quartier cellulaire à Puvirnituq.	En cours
Poursuivre les embauches prévues et l'aménagement du bureau permanent en lien avec la mise en place du CEGRIM.	En cours

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

Évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel*

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires	Résultats 2022-2023
Évolution du taux d'infraction annuel au <i>Code criminel</i>	Une augmentation de 10,5 % est observée, ce qui amène le taux d'infractions au <i>Code criminel</i> à 3 368,6 infractions par 100 000 habitants ^{a, b}

a. Le nombre d'infractions en lui-même s'accroît de 11,7 % entre 2021 et 2022, alors que la population augmente de 1,1 %.

b. Le calcul de l'évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel* s'est fait à partir de la donnée actualisée de 2021, soit 3 049,0, par rapport au taux de 2022, soit 3 368,6. Il est à noter que le taux de criminalité de 2022 est provisoire et sera actualisé en 2024, lors du traitement des statistiques annuelles de l'année 2023.

4.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ^a	0		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ^b		0	
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels on a mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'actes répréhensibles ils se rapportent.			
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		0	0
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	0
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		0	0
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	0
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	0
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		0	0
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ^c	0	0	0

a. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

b. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

c. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5. Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier
5 625

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
777	721	84	13

L'augmentation du nombre de personnes embauchées à statut régulier s'explique par la nomination de 340 nouveaux agents et agentes de la paix (49 constables spéciaux et 291 agents des services correctionnels) et de 92 attachés et attachées d'administration, qui sont majoritairement des agents de probation.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	777	122	9	5	10	137	17,6
Occasionnel	721	114	14	6	4	130	18,0
Étudiant	84	12	1	0	1	14	16,7
Stagiaire	13	2	0	0	0	2	15,4

La source du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier diffère du rapport du taux d'embauche des membres de groupes cibles fourni par le SCT pour retirer la comptabilisation du passage de statut d'emploi « temporaire à temps partiel » à « temporaire » du personnel d'agents de la paix.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statuts d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (%)	13,4	19,0	17,6
Occasionnel (%)	9,5	13,0	18,0
Étudiant (%)	5,9	6,1	16,7
Stagiaire (%)	–	10,0	15,4

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées pour hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	55	1,0	58	1,1	65	1,2
Autochtones	50	0,9	51	1,0	53	0,9
Personnes handicapées	31	0,6	34	0,6	43	0,8

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Actuellement, le ministère met en place un plan d'action ministériel à l'égard de la diversité et de l'inclusion (DEI) qui comprend les axes suivants :

- Mobiliser les gestionnaires vers l'atteinte des objectifs de DEI ;
- Développer les indicateurs de suivi DEI ;
- Intégrer le volet DEI aux initiatives d'attraction, de recrutement et de sélection ;
- Sensibiliser et impliquer le personnel en matière de DEI.

À titre d'exemple, la formation sur la sensibilisation aux réalités autochtones a été intégrée dans le circuit d'accueil des nouveaux employés et des nouveaux gestionnaires. De plus, une sensibilisation a été réalisée auprès de l'ensemble du personnel par la publication d'une manchette dans l'intranet ministériel pour la Journée internationale des personnes handicapées 2022.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles par regroupements de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 1 ^{er} mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
MVE Montréal/Laval	473	24,2	509	26,2	570	28,9
MVE Outaouais/Montérégie	34	5,9	37	6,6	40	6,9
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	25	4,2	20	3,3	27	4,0
MVE Capitale-Nationale	80	5,7	112	7,7	148	9,5
MVE Autres régions	31	2,6	32	2,7	32	2,7

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 % ;
- Outaouais/Montérégie : 17 % ;
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 % ;
- Capitale-Nationale : 12 % ;
- Autres régions : 5 %.

L'augmentation du nombre de MVE dans la région de Montréal découle notamment de l'exercice qui a été effectué pour régulariser les dossiers des employés n'ayant pas rempli le *Formulaire d'accès à l'égalité en emploi*.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	50	9,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statuts d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	777	721	84	13	1 595
Nombre de femmes embauchées	435	365	55	8	863
Taux d'embauche des femmes (%)	56,0	50,6	65,5	61,5	51,9

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	539	1 327	303	266	3 062	128	5 625
Nombre total de femmes	230	921	229	214	1 200	46	2 840
Taux de représentativité des femmes (%)	42,7	69,4	75,6	80,5	39,2	35,9	50,5

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2021-2022	2022-2023
1	0	0

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles⁵

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures ou actions	Groupes cibles	Nombre de personnes visées
Intégration de la formation sur la sensibilisation aux réalités autochtones dans le circuit d'accueil des nouveaux employés et des nouveaux gestionnaires	Ensemble du personnel	5 960
Publier une manchette dans l'intranet pour la Journée internationale des personnes handicapées 2022	Ensemble du personnel	5 960

5. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6. Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité du ministère ont peu d'incidence sur les entreprises québécoises. Toutefois, celles touchées par un sinistre ou par la réglementation en lien avec les armes à feu peuvent être concernées. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le ministère met en application les fondements, les principes et les clauses prescrites à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Le ministère n'a pas procédé à une modification de ses lois et règlements menant à des allègements réglementaires pour l'année financière 2022-2023.

Allègement administratif

Le Programme général d'assistance financière lors de sinistres a fait l'objet d'allègements administratifs pour les entreprises, se déclinant en trois mesures :

- La première consiste en l'abolition du critère requis concernant la source principale de revenu. À cet effet, les propriétaires d'entreprises auront plus facilement accès au programme, car ils ne devront plus démontrer que l'entreprise représente leur source principale de revenus pour être admissibles ;
- La deuxième mesure a trait à l'étendue de l'information demandée concernant l'atteinte d'un seuil de revenu, qui couvrira une seule année plutôt que deux. Ainsi, l'entreprise doit démontrer que pour une des années antérieures, elle respecte les conditions d'admissibilité concernant le seuil de revenu, ce qui aura un effet bénéfique sur l'accessibilité au programme ;
- La troisième mesure consiste en la mise en place d'indemnités pour les entreprises. La notion d'indemnité a été ajoutée pour les entreprises dans certaines parties du programme. Elles auront donc moins de pièces justificatives à fournir pour démontrer le remplacement ou la réparation de ses biens.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Le ministère n'a pas effectué de publication en matière d'allègement réglementaire pour l'année financière 2022-2023.

4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	665 demandes
---------------------------------	--------------

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	34	202	0
21 à 30 jours	23	102	0
31 jours et plus (le cas échéant)	116	138	0
Total	173	442	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi ^a invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	34	26	0	s. o.
Partiellement acceptée	62	363	0	1 - 9 - 12 - 13 - 14 - 15 - 18 - 22 - 28 - 28.1 - 29 - 32 - 33 - 37 - 39 - 42 - 48 - 53 - 54 - 57 - 59 - 67 - 86.1 - 87 - 88
Refusée (entièrement)	17	14	0	1 - 9 - 14 - 18 - 19 - 20 - 22 - 24 - 28 - 28.1 - 29 - 32 - 33 - 34 - 35 - 37 - 39 - 41 - 47 - 48 - 53 - 54 - 59 - 87 - 88 - 88.1 - 137.1
Autres	60	39	0	1 - 15 - 19 - 20 - 48 - désistement

a. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	21 demandes de révision

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Suivant l'entrée en vigueur de la loi 25, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, le ministère a revu et rehaussé le mandat et la composition de son comité sur l'accès et la protection des renseignements personnels.

Le ministère demeure préoccupé par la réduction des délais de traitement des demandes d'accès à l'information. Durant l'exercice 2022-2023, le ministère a poursuivi ses efforts visant l'optimisation du processus de traitement des demandes afin de réduire les délais tout en maintenant la qualité des services et la protection des renseignements personnels.

4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de 50
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	s. o.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	s. o.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	2 octobre 2018
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	s. o.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	Non.
Si oui, expliquez lesquelles :	En raison des changements annoncés à l'automne 2022 par le ministère de la Langue française (MLF) relativement à la politique linguistique, aucune promotion de la politique en vigueur n'a été effectuée, l'objectif étant de plutôt promouvoir la nouvelle directive en 2023. Toutefois, une manchette intranet a été diffusée le 13 juin 2022 pour annoncer la création du MLF, expliquer les grandes lignes de sa raison d'être et rappeler le devoir d'exemplarité de l'appareil gouvernemental et de ses employés en matière de langue française.

4.9. Égalité entre les femmes et les hommes

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'année 2022-2023 a d'abord été marquée par le lancement de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 (ci-après « Stratégie gouvernementale »). Le ministère y a inscrit la mesure 2.1.4, « Favoriser le recrutement et le maintien des femmes dans les SSI en sensibilisant et en outillant les différents partenaires ».

Les femmes étant sous-représentées au sein des SSI, le ministère souhaite favoriser leur embauche dans les différents corps d'emploi du domaine de la sécurité incendie (ex. : intervention terrain, prévention, direction). Pour ce faire, le ministère développera une trousse d'information pour aider les municipalités et les SSI dans leurs démarches visant à attirer et à conserver la main-d'œuvre au sein des SSI et à encourager les femmes à joindre le milieu de l'incendie. Cet outil sera diffusé auprès des municipalités, des SSI et des partenaires du milieu municipal et de l'incendie. Au courant de l'année 2022-2023, le ministère a amorcé l'élaboration de la trousse de promotion et d'intervention pour soutenir les municipalités et les SSI dans leurs démarches pour attirer et conserver la main-d'œuvre au sein des SSI et encourager les femmes à joindre le milieu de l'incendie. La diffusion de cette trousse est prévue pour l'année 2023-2024.

De plus, afin d'encourager les filles et les femmes à considérer une carrière en sécurité incendie, le ministère a encore cette année répondu à l'invitation des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en s'engageant, à l'automne 2022, à participer à la 27^e édition du concours Chapeau, les filles ! Un prix d'une valeur de 2 000 \$ sera remis, en juin 2023, à une lauréate inscrite à un programme de formation menant à l'exercice d'un métier en sécurité incendie ou en prévention incendie.

Toujours en lien avec les questions d'égalité des genres, le ministère a poursuivi ses efforts pour prévenir ces deux phénomènes qui touchent plus particulièrement les filles et les femmes, à savoir la violence sexuelle et la violence conjugale, et lutter contre eux.

L'année 2022-2023 marquait la fin du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et a permis au ministère de terminer la mise en œuvre des neuf mesures sous sa responsabilité dans le cadre de cette initiative, dont trois sont dorénavant intégrées aux pratiques courantes du ministère (Service d'évaluation des conjoints accusés en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire, de formation des membres de la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'évaluation du risque de violence conjugale et de poursuite des activités du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale).

En plus de poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre de ses engagements découlant du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 (cinq mesures sous la responsabilité du ministère) et des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 (deux mesures sous la responsabilité du ministère), le ministère a inscrit 10 nouvelles initiatives dans la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027, qui a été lancée le 20 juin 2022 (ci-après « Stratégie intégrée »). Ces nouveaux engagements du ministère reposent sur des investissements de 29,4 millions de dollars.

Parmi les faits saillants et les résultats des principales initiatives structurantes menées par le ministère au cours de l'année 2022-2023 en matière de violence conjugale et de violence sexuelle, on trouve notamment :

- 1- l'implantation progressive des BAR en contexte de violence conjugale :
 - Le BAR est déployé dans huit régions administratives sur un total de 17 régions,
 - En date du 31 mars 2023, 91 analyses de faisabilité avaient été réalisées,
 - En date du 31 mars 2023, 55 BAR avaient été ordonnés dans les régions où cette mesure a été déployée ;
- 2- l'ajout d'effectifs au sein des corps de police du Québec, y compris les corps de police autochtones, en matière de violence conjugale et de violence sexuelle :
 - 57 ententes de financement conclues avec les corps de police,
 - À terme, plus de 90 ressources additionnelles, civiles et policières, spécialisées en violence sexuelle et violence conjugale auront été ajoutées dans les corps de police ;
- 3- la poursuite des activités du Service d'évaluation des conjoints accusés en violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire :
 - En 2022-2023, 491 évaluations ont été demandées et réalisées, ce qui représente une hausse de 40 % par rapport à 2021-2022.

Le ministère est aussi engagé dans la réponse aux recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*, en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes concernés. Il est l'un des principaux partenaires du MJQ dans le déploiement des projets pilotes de tribunaux spécialisés en violence sexuelle et en violence conjugale en cours dans 10 districts judiciaires du Québec. En 2022-2023, des efforts importants ont été consentis par les équipes du ministère dans les différents chantiers entourant la mise en place du tribunal spécialisé, notamment aux travaux entourant la mise en place d'un processus de prédénunciation, l'établissement d'un protocole de collaboration entre les intervenants sociojudiciaires de liaison des CAVAC et les professionnels du Service d'évaluation des conjoints accusés en violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire et les réflexions entourant la trajectoire des suspects et des auteurs de violence conjugale.

Le ministère a également poursuivi en 2022-2023 ses efforts de concertation intersectorielle, notamment par l'animation de la Table de concertation nationale sur l'intervention policière en matière de violence conjugale et de ses sous-comités. Cette table permet de canaliser les besoins de concertation, d'échanges et de réseautage en violence conjugale, et ce, tant entre les services de police, l'École nationale de police du Québec, les regroupements des victimes et des auteurs de violence conjugale qu'avec le ministère. Cette initiative a un effet positif sur la qualité et l'harmonisation des pratiques policières et le développement des meilleures pratiques pour prévenir et lutter contre la violence conjugale.

Le ministère a également poursuivi la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs – *Briser le cycle de l'exploitation sexuelle* (PACSESM), qui représente un investissement de 150 millions de dollars du gouvernement. Le 7 décembre 2022, le ministre de la Sécurité publique déposait d'ailleurs à l'Assemblée

nationale le premier rapport de mise en œuvre du PACSESM⁶, qui détaille l'état d'avancement de ses 37 mesures, les principales retombées qu'elles ont générées depuis leur lancement ainsi que les grands enjeux sur lesquelles seront concentrés les efforts des prochaines années. Ce bilan présente d'ailleurs que, moins d'un an après le lancement du PACSESM, trois mesures sont en cours de réalisation et une mesure est complétée. Le PACSESM constitue une avancée significative en matière d'égalité pour les citoyennes québécoises, considérant que les filles et les femmes représentent la presque totalité des victimes d'exploitation sexuelle au Québec, à savoir 95 % du nombre total de victimes de proxénétisme et de traite de personnes selon les crimes rapportés par les corps de police pour l'année 2019.

4.10. Politique de financement des services publics

Pour les biens et services actuellement tarifés :

Deux secteurs du ministère facturent des biens et des services à l'externe :

- En vertu d'ententes, le SMSC facture les services d'hébergement offerts pour la population carcérale lui étant confiée par le gouvernement fédéral. Les tarifs sont établis dans ces ententes. Ils ont été fixés en fonction des coûts et indexés le 1^{er} avril de chaque année ;
- Le LSJML, pour sa part, facture des produits et des services à une clientèle diversifiée, notamment à des entreprises privées et à des corps policiers. La fixation des tarifs s'appuie soit sur le coût de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement.

Revenus provenant de la facturation des biens et services

	Revenus 2022-2023 (000 \$)	Coûts 2022-2023 (000 \$)	Financement 2022-2023 (%)	Revenus 2021-2022 (000 \$)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 714,1	4 897	75,8	2 996,1
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	176,9	176,9	100,0	205,4

Pour les nouveaux biens et services :

Aucun nouveau produit ou service n'a été ou aurait pu être tarifé, en 2022-2023, au ministère.

Pour les biens et services qui pourraient être tarifés :

Aucun bien ou service qui pourrait être tarifé n'a été identifié, en 2022-2023, au ministère.

6. Le premier rapport de mise en œuvre du [PACSESM](#).

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le ministère procède annuellement à la répartition, entre les sous-ministériats et les organismes relevant du ministre, des dépenses payées centralement, dont, notamment, le coût du matériel informatique et de la téléphonie, les frais de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et les loyers du siège social.

4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen

Rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

Le rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik a été déposé par le Protecteur du citoyen (PC) en 2016. Trente recommandations y sont formulées à l'intention du ministère et du MJQ pour améliorer les conditions de détention des personnes et la qualité des mesures de prévention de la criminalité au Nunavik.

Dans la dernière année, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du PC avec ses partenaires :

- Le ministère poursuit sa participation au projet Saqijuq ;
- Un pont aérien est présentement en place entre le Nunavik et Amos avec un avion de 11 places tous les dimanches ;
- La visiocomparution est présentement disponible pour des enquêtes de remise en liberté à Puvirnituq, à Kuujjuaq et à Kuujjuarapik ;
- De l'équipement pour le système de surveillance par caméras devra être amené à Kuujjuaq pour finaliser les installations dans la cour extérieure du quartier cellulaire.

La pandémie de COVID-19 a retardé les projets de construction au Nunavik. Les chantiers de construction ont été complètement fermés par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik de mars à septembre 2020, en début d'année 2021, ainsi que du 26 décembre 2021 au 26 janvier 2022. Cela a engendré des délais dans les constructions et les rénovations des infrastructures. La fin de la construction du quartier cellulaire à Puvirnituq est repoussée à une date ultérieure.

4.12. Cadre pour la prévention de sinistres et assistance financière aux sinistrés

Dans son rapport de vérification sur l'optimisation des ressources du 27 novembre 2013, le Vérificateur général du Québec a formulé 16 recommandations à l'intention du ministère, dont celle d'améliorer la reddition de comptes qu'il fait dans son rapport annuel de gestion relativement à la sécurité civile, entre autres en donnant de l'information quant aux sommes versées pour la prévention des principaux risques naturels et pour l'aide aux sinistrés. La présente section vise à répondre à cette recommandation.

Les investissements dans la prévention de sinistres

Dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, il existe des mesures en matière de prévention pour réduire les risques de dommages causés par les eaux ou les mouvements de sol.

Parmi celles-ci, on trouve des mesures préventives temporaires, qui consistent par exemple à déplacer des meubles et des appareils à un étage supérieur, à installer des sacs de sable, à installer ou à surveiller des pompes, à placarder les ouvertures, etc. Ces actions ont pour but de préserver les biens essentiels pendant le sinistre.

Une autre intervention préventive, sous forme d'ouvrage en cas d'imminence de mouvements de sol, concerne notamment la stabilisation de talus.

Le tableau suivant présente les mesures préventives dans le cadre du programme d'assistance financière à l'intention des sinistrés.

Nombre de dossiers relatifs aux mesures préventives dans le cadre du PGIAF^a

Mesures préventives en 2022-2023	Particuliers	Locataires	Propriétaires d'immeubles locatifs	Entreprises	Municipalités	Organismes	Total
Mesures préventives temporaires	28	1	0	5	3	0	37
Mouvements de sol : stabilisation de talus	1	0	0	0	1	0	2
Total	29	1	0	5	4	0	39

a. Les dossiers présentés sont ceux dont la date du sinistre est comprise dans l'année financière, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Les changements climatiques forcent à revoir les approches quant à la gestion des risques naturels auxquels les communautés sont exposées, notamment ceux associés aux aléas naturels. Les crues historiques survenues au Québec au cours des dernières années, et particulièrement celles de 2017 et de 2019 ainsi que celles survenues au cours du printemps 2023, ont fait ressortir l'importance de poser des gestes concrets pour protéger les personnes et les biens.

Le tableau suivant présente les sommes investies par le CPS en appréciation et en atténuation des risques.

Sommes consenties en appréciation et en atténuation des risques pour 2022-2023 dans le cadre du CPS

Sujet des projets	Sommes consenties en appréciation des risques (\$)	Somme consentie en atténuation des risques (\$)	Total (\$)
Érosion et submersion côtières	3 182 480	56 800 746	59 983 226
Inondation	2 331 000	2 000 000	4 331 000
Glissement de terrain	975 669	2 280 000	3 255 669
Tremblement de terre	80 000	s. o.	80 000
Risques anthropiques (risques industriels associés aux matières dangereuses)	s. o.	12 500	12 500
Feu de forêt	130 464	1 309 157	1 439 621
Projet multialéa	s. o.	150 000	150 000
Historique des sinistres	187 232	s. o.	187 232
Acquisition de données géographiques	s. o.	s. o.	s. o.
Communication des risques	s. o.	s. o.	s. o.
Total	6 886 845	62 552 403	69 439 248

Pour l'année financière 2022-2023, une somme totale d'un peu plus de 69 M\$ a été investie par le biais du CPS.

Une somme de près de 7 M\$ a été investie en appréciation des risques pour approfondir les connaissances sur les risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre, aux feux de forêt et sur deux projets d'historique des sinistres. Une somme de plus de 62,5 M\$ a été allouée pour la réalisation de travaux de prévention ou d'atténuation des risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux feux de forêt, à deux projets multialéas et aux risques anthropiques (risques industriels associés aux matières dangereuses).

Sommaire de l'assistance financière en soutien au rétablissement

Le tableau qui suit présente les sommes versées et le nombre de dossiers d'assistance financière pour les particuliers, les propriétaires d'immeubles locatifs, les entreprises, les municipalités ou encore pour les organismes communautaires en situation de sinistre réel ou imminent.

Assistance financière 2022-2023 – Sommes versées et nombre de dossiers en traitement au 31 mars 2023^a

	Particuliers		Propriétaires d'immeubles locatifs		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})
1 – Sommes versées pour des événements survenus en 2022-2023												
Pluies abondantes et inondations	39	6	0	0	0	0	213	4	0	0	252	10
Mouvements de sol	4 704	106	0	0	0	0	2 520	5	0	0	7 224	111
Autres événements	642	15	9	2	257	9	1 342	27	0	0	2 250	53
Bris de couvert de glace	0	0	0	0	0	0	491	24	0	0	491	24
Inondations printanières 2022	144	20	0	0	24	1	161	12	8	1	337	34
Sous-total	5 528	147	9	2	281	10	4 727	72	8	1	10 554	232
2 – Sommes versées pour des événements survenus avant 2022-2023, mais toujours actifs												
Pluies abondantes et inondations	827	39	27	3	75	4	1 547	21	31	1	2 508	68
Mouvements de sol	1 020	15	1 808	5	0	0	2 259	7	0	0	5 087	27
Autres événements	418	3	0	0	4	1	178	12	0	0	600	16
Bris couvert de glace	0	0	0	0	0	0	96	7	0	0	96	7
Inondations printanières 2017	642	14	0	0	194	8	1 953	11	0	0	2 788	33
Inondations printanières 2019	4 623	106	1 767	43	268	16	5 294	30	79	3	12 032	198
Sous-total	7 530	177	3 603	51	540	29	11 329	88	110	4	23 112	349
Total	13 058	324	3 612	53	821	39	16 057	160	118	5	33 666	581
Cumul Inondations printanières 2017	208 325	5 172	0	0	39 959	820	17 794	153	26 667	38	292 745	6 183
Cumul Inondations printanières 2019	314 362	6 316	92 903	760	15 208	402	42 648	189	6 019	44	471 140	7 711

a. Les sous-totaux de ce tableau peuvent différer puisque les chiffres sont arrondis.

4.13. Secrétariat à la Capitale-Nationale

Depuis sa création en 1999, le SCN est rattaché administrativement au principal portefeuille des ministres responsables de la région de la Capitale-Nationale.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale assume ses responsabilités en matière de développement local et régional avec le soutien du SCN.

Il est également responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (RLRQ, chapitre C-33.1). Cette organisation, relevant quant à elle directement du ministre et donc indépendante du ministère, veille à ce que la capitale nationale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central de l'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

Ensemble, le SCN et la CCNQ forment le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale (PPDCN), tel qu'il est présenté dans le volume 2 du budget de dépenses 2022-2023 du gouvernement.

L'organisation administrative du Secrétariat à la Capitale-Nationale et ses mandats 2022-2023

La gestion du SCN est assumée par un secrétaire associé et sa structure se compose de la Direction du développement et de l'administration, de qui relèvent deux secteurs :

- le développement territorial et l'analyse ;
- les services à la gestion.

Le SCN contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. Il assure le lien entre plusieurs partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant de concert avec ceux-ci pour contribuer à l'essor de la région.

L'organisation réalise trois principaux mandats, soit le conseil, la concertation ainsi que la coordination et le financement.

Pour le volet conseil de son mandat, le SCN :

- soutient le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des retombées importantes dans la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique ;
- prépare des avis, des analyses et des recommandations sur les projets de loi, de règlement, de décret, de politique, de stratégie, de plan d'action ainsi que sur des projets particuliers soumis à l'adoption du Conseil des ministres ;
- élabore et propose des orientations en matière de développement pour la région de la Capitale-Nationale ou participe à leur élaboration au sein de comités interministériels ;
- assure une veille sur toute information relative à la région de la Capitale-Nationale.

Pour le volet concertation et coordination, le SCN :

- assure les relations avec les divers intervenants de la région de la Capitale-Nationale ;
- coordonne différents comités sur des sujets d'intérêt local ou régional et y participe ;
- préside et coordonne la Conférence administrative régionale (CAR) de la région de la Capitale-Nationale, dans le but d'assurer la coordination interministérielle sur le territoire de cette région, et s'assure du suivi des travaux des quatre sous-comités CAR : économique, social, aménagement et développement du territoire ;
- favorise la concertation et la cohésion des acteurs désireux de stimuler les différentes interventions en lien avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Pour le volet financement, le SCN :

- administre le PAAR, qui soutient la réalisation de projets ayant des retombées pour la région ;
- est responsable du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), qui contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. La gestion du FRCN est confiée aux MRC de la région de la Capitale-Nationale et à la Ville de Québec ;
- soutient les MRC de la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec pour leurs activités de développement local et régional dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) ;
- assure la gestion et le suivi de certaines ententes entre le gouvernement et la Ville de Québec.

En vertu d'une motion sans préavis adoptée à l'Assemblée nationale du Québec, le 9 février 2023, il a été décrété :

« Que l'Assemblée nationale rappelle que la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec, prévoit que le territoire de la ville de Québec est le lieu privilégié et prioritaire de l'accueil des dignitaires étrangers en visite au Québec, des rencontres diplomatiques et des sommets gouvernementaux et des grandes rencontres politiques et des négociations importantes, de toute nature, auxquelles prend part le gouvernement du Québec ;

Qu'en ce sens, elle appelle le gouvernement à prioriser le territoire de la Capitale-Nationale du Québec pour la tenue future de ces événements ;

Qu'elle exige du SCN qu'il comptabilise dans son rapport annuel les informations sur ces événements et rencontres, ainsi que le lieu où ils se sont tenus. »

Ainsi, pour l'exercice 2022-2023, ce sont 85 visites diplomatiques, visites officielles, entretiens diplomatiques et événements à caractère international qui ont été réalisés par le gouvernement du Québec, soit :

- 46 rencontres à Québec ;
- 31 rencontres à Montréal ;
- 8 rencontres en virtuel ou par téléphone.

Les dépenses du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale 2022-2023

En 2022-2023, le budget du PPDCN était de 77,1 M\$. Quant aux dépenses prévues au 31 mars 2023, elles s'élevaient à 93,2 M\$.

Le SCN disposait pour sa part d'une enveloppe budgétaire de 52 M\$, équivalant à 68 % du budget du PPDCN.

L'écart de 16,1 M\$ entre le budget de dépenses de 2022-2023 et les dépenses prévues au 31 mars 2023 porte principalement sur l'investissement de sommes additionnelles et non récurrentes à hauteur de 16,5 M\$ réparties comme suit :

- 15 M\$ pour la mobilité active dans la ville de Québec. Une aide financière qui servira à mettre en place de nouveaux corridors Vélo-Cité, utilisables pendant les quatre saisons, ainsi qu'à revoir et à sécuriser les infrastructures cyclables et pédestres existantes ;
- 1,5 M\$ pour une subvention additionnelle à Mosaïcultures Internationales de Montréal pour l'exposition d'envergure des Mosaïcultures à Québec à l'été 2022.

Budget de dépenses et dépenses réelles du programme PPDCN^a

Éléments	Budget de dépenses 2022-2023 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2023 (000 \$)	Dépenses réelles 2021-2022 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
1. Secrétariat à la Capitale-Nationale	51 944,5	68 014,9	51 385,5	16 629,4	32,4
2. Commission de la capitale nationale du Québec	25 149,2	25 149,2	22 185,6	2 963,6	13,4
Total - PPDCN	77 093,7	93 164,1	73 571,1	19 593,0	26,7

a. Source : SAGIR.

Sommes versées selon les mesures d'aide financière 2022-2023

Le tableau qui suit présente les sommes versées au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des mesures d'aide financière administrées par le SCN.

Sommes versées selon les mesures d'aide financière 2022-2023^a

PPDCN	Dépenses réelles 2022-2023 (000 \$)	Dépenses réelles 2021-2022 (000 \$)	Écart (000 \$)
Ville de Québec	14 800	14 800	–
Programme d'appui aux actions régionales	26 700	10 200	16 500
Total - PPDCN	41 500	25 000	16 500

a. Source : SAGIR.

L'écart de 16 500 M\$ entre les dépenses réelles de 2022-2023 et celles de 2021-2022 s'explique par l'ajout de sommes additionnelles et non récurrentes pour les deux projets suivants :

- 15 M\$ pour la mobilité active dans la ville de Québec. Une aide financière qui servira à mettre en place de nouveaux corridors Vélo-Cité, utilisables pendant les quatre saisons, ainsi qu'à revoir et à sécuriser les infrastructures cyclables et pédestres existantes ;
- 1,5 M\$ pour une subvention additionnelle à Mosaïcultures Internationales de Montréal pour l'exposition d'envergure des Mosaïcultures à Québec à l'été 2022.

Fonds de la région de la Capitale-Nationale 2022-2023

Le FRCN a été institué pour contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (RLRQ, 2016, chapitre 31).

La gestion du fonds est confiée à la Ville de Québec et aux MRC de la région de la Capitale-Nationale. Ses revenus proviennent d'une affectation de crédits alloués par le gouvernement au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Les crédits sont octroyés dans le cadre des ententes de délégation. Le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, signé le 30 octobre 2019 par le gouvernement du Québec et les représentants des municipalités, reconduit l'enveloppe du FRCN à hauteur de 25 M\$ pour les exercices financiers 2021-2022 à 2024-2025 inclusivement.

Résultats financiers^a

	Revenus (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Surplus (000 \$)	Excédent cumulé (000 \$)
Aide financière	25 000	25 000	–	–

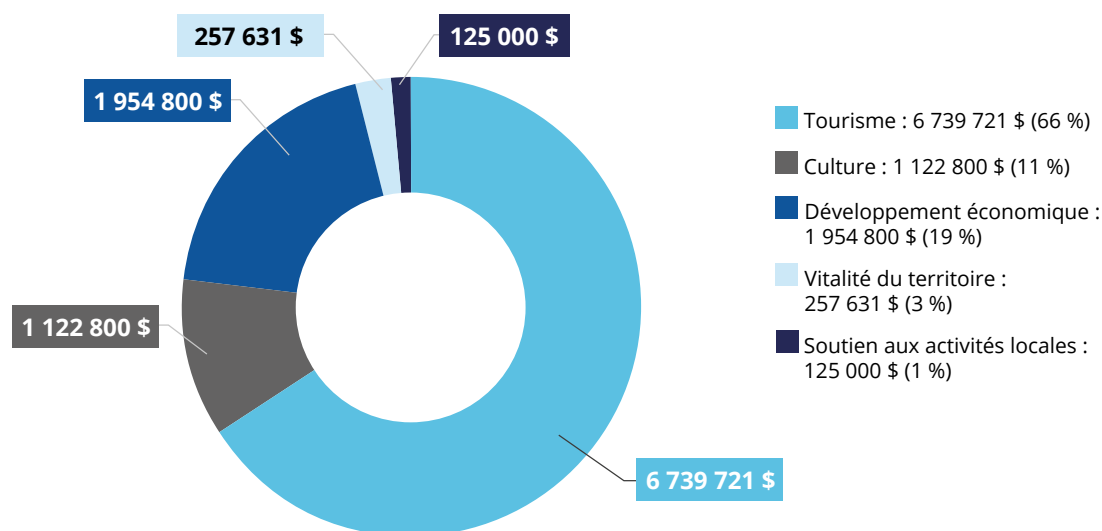
a. Source : SAGIR.

Principaux résultats en matière de gestion de mesures d'aide et de coordination

Programme d'appui aux actions régionales – 2022-2023

Le PAAR a financé 226 projets, totalisant 10,2 M\$ dans le cadre de réalisation de projets et d'études ayant des incidences sur le développement économique de la région dans différents secteurs tels le tourisme, la culture, le développement économique, la vitalité du territoire et le soutien aux activités locales.

Répartition financière par secteurs d'activité



Aussi, le gouvernement, par l'entremise du SCN, a investi des sommes additionnelles et non récurrentes pour deux projets, soit pour la mobilité active de la ville de Québec ainsi que pour la subvention additionnelle à Mosaïcultures Internationales de Montréal pour l'exposition d'envergure des Mosaïcultures à Québec à l'été 2022.

Aide financière à la Ville de Québec 2022-2023

Le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été signé le 30 octobre 2019, autorisant 39 M\$ au cours des exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 inclusivement, soit 7,8 M\$ annuellement versés à la Ville de Québec pour son statut de capitale nationale.

S'ajoute également une enveloppe annuelle de 7 M\$ dans le cadre de l'Entente pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec à titre de capitale nationale.

Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

La *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* (RLRQ, chapitre 30) a été adoptée le 6 décembre 2019 et officialise la mise sur pied du FRR, dont le Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC remplace le Fonds de développement des territoires.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a alloué 7,1 M\$ aux MRC de la région de la Capitale-Nationale. Cette somme a été prélevée à même le FRR, dont la coordination est assurée, pour la région de la Capitale-Nationale, par le SCN.

Mise en œuvre d'ententes de partenariat répondant à des enjeux particuliers 2022-2023

En 2022-2023, le SCN a collaboré aux deux ententes de partenariat suivantes :

- l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la capitale nationale 2022-2025 ;
- l'Entente sectorielle agricole et agroalimentaire 2023-2025.

Pour la première, il s'agit d'une nouvelle entente entrée en vigueur le 20 mars 2023, et le SCN s'est engagé à fournir une contribution totale de 90 000 \$, qui se répartit comme suit :

- 50 000 \$ à l'exercice financier 2022-2023 pour mener à bien les neuf projets de mise en valeur des paysages de la région de la Capitale-Nationale ;
- 25 000 \$ à l'exercice financier de 2023-2024 ;
- 15 000 \$ à l'exercice financier de 2024-2025.

Les sommes prévues aux exercices subséquents serviront à la création d'un observatoire sur les paysages, ainsi qu'au développement d'un réseau régional de haltes paysagères dans la région de la Capitale-Nationale.

Par ailleurs, la seconde entente a fait l'objet d'une nouvelle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, pour laquelle le SCN accorde une contribution totale de 450 000 \$, à raison de 150 000 \$ par année, et ce, pour les exercices financiers 2022-2023 à 2024-2025 inclusivement.

Coordination interministérielle – Conférence administrative régionale de la région de la Capitale-Nationale 2022-2023

Le SCN a tenu quatre rencontres, dont une avec les MRC de la région de la Capitale-Nationale.

De plus, la CAR peut s'appuyer sur trois sous-comités (aménagement, social et économique) pour se pencher sur des mandats précis et, au besoin, qui assurent un accompagnement aux MRC dans leurs enjeux et leurs priorités. Les rencontres de ces sous-comités se tiennent de façon ad hoc.

5. INFORMATIONS CONNEXES

5.1. Liste des sigles

Sigle	Description	Sigle	Description
ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines	MCN	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
BAR	Bracelet antirapprochement	MJQ	Ministère de la Justice
BSM	Bureau du sous-ministre	MRC	Municipalité régionale de comté
CAR	Conférence administrative régionale	N ^{bre}	Nombre
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec	OSAS	Optimisation du Service d'aide aux sinistrés
CPS	Comité consultatif sur la réalité policière	PAAR	Programme d'appui aux actions régionales
CTI	Centre de traitement informatique	PACSESM	Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs : <i>Briser le cycle de l'exploitation sexuelle</i>
DAJ	Direction des affaires juridiques	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DCOM	Direction des communications	PGIAF	Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents
DCMAA	Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones	PPDCN	Programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale
DEI	Diversité et inclusion	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
DGAAIEI	Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection	SCN	Secrétariat à la Capitale-Nationale
DPAC	Direction de la performance et de l'amélioration continue	S. O.	Sans objet
DSC	Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
ETC	Équivalent temps complet	SMSC	Sous-ministériat des services correctionnels
FRCN	Fonds de la région de la Capitale-Nationale	SMSG	Sous-ministériat des services à la gestion
FRR	Fonds régions et ruralité	SSI	Services de sécurité incendie
LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	SQ	Sûreté du Québec
M\$	Millions de dollars		

5.2. Organigramme du ministère de la Sécurité publique au 31 mars 2023

